



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

Documents officiels

Première Commission

11^e séance plénièreVendredi 14 octobre 2022, à 15 heures
New York

Président : M. Pieris (Sri Lanka)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Échange de vues de haut niveau sur la situation actuelle en matière de désarmement et de maîtrise des armements

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à son programme de travail, la Commission entamera d'abord un échange de vues avec la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, notamment sur la suite donnée aux résolutions et aux décisions adoptées par la Commission à ses sessions précédentes, et avec d'autres hauts fonctionnaires chargés des questions relatives à la maîtrise des armements et au désarmement et désignés par les groupes régionaux.

À la suite de cet échange, la Commission entamera la deuxième phase de ses travaux, à savoir le débat thématique sur des questions précises et la présentation et l'examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre des points de l'ordre du jour qui lui ont été renvoyés.

Conformément à la pratique établie, nos échanges au cours de ce débat se concentreront sur des questions spécifiques réparties selon les sept groupes convenus suivants : « Armes nucléaires » ; « Autres armes de destruction massive » ; « Espace extra-atmosphérique (aspects relatifs au désarmement) » ; « Armes classiques » ; « Autres mesures de désarmement et sécurité

internationale » ; « Désarmement et sécurité sur le plan régional » ; et « Mécanismes de désarmement ».

J'ai maintenant le grand plaisir de souhaiter une chaleureuse bienvenue à la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu.

Le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a désigné l'Ambassadeur Flávio Roberto Bonzani, Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, pour présenter également un exposé.

Je vais d'abord donner la parole à nos invités pour qu'ils fassent leurs déclarations. Ensuite, nous passerons à un mode informel pour permettre aux délégations de poser des questions. Je prie nos invités de bien vouloir s'en tenir à des interventions concises afin que nous disposions de suffisamment de temps pour avoir un échange interactif sur les sujets abordés.

Je donne maintenant la parole à la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement.

M^{me} Nakamitsu (Haute-Représentante pour les affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : Je me réjouis de cette deuxième occasion qui m'est donnée de m'adresser à la Première Commission à sa soixante-dix-septième session. Comme j'ai déjà fait une déclaration liminaire complète, je m'abstiendrai de répéter mon évaluation du

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



contexte international en matière de sécurité. Néanmoins, les principales préoccupations que j'ai soulevées dans ma déclaration méritent d'être soulignées une fois de plus.

Nous ne vivons pas des temps ordinaires. Les divisions sont profondes, les discours incendiaires et les tensions vives. Tout au long du débat général, de nombreuses délégations ont exprimé des préoccupations similaires concernant la détérioration du climat international en matière de sécurité. De nombreux États ont déclaré que le risque d'emploi d'armes nucléaires était inacceptable. Plusieurs délégations ont déploré l'érosion de la norme contre l'emploi d'armes chimiques. D'autres ont indiqué que le manque de confiance et de transparence constituait un obstacle aux actions menées en matière de désarmement. Plusieurs ont regretté les dépenses militaires non maîtrisées et leur coût d'opportunité pour la réalisation des objectifs de développement durable.

La Commission s'apprêtant à se prononcer sur les projets de résolution et de décision, j'exhorte les délégations à avancer de manière constructive et ciblée vers des solutions tangibles.

Les événements inquiétants auxquels nous assistons, dont la guerre inutile et dévastatrice en Ukraine n'est pas le moindre, exigent des réponses urgentes et efficaces. La complaisance n'est pas une option.

Dans le cadre de cet échange de haut niveau, j'aimerais aborder le thème transversal d'un processus plus inclusif et participatif des discussions sur le désarmement. L'égalité des genres et le renforcement du rôle des femmes dans les discussions et l'élaboration des politiques en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements constituent un élément clef de cette question. Mais avant cela, je voudrais aborder brièvement la question de la suite donnée aux résolutions et aux décisions adoptées par la Commission à ses sessions précédentes et de la présentation des rapports du Secrétaire général.

Conformément à une nouvelle pratique, je ne fournirai pas de compte rendu détaillé des vues des États Membres reçues en réponse aux demandes de l'Assemblée générale. Ces informations seront affichées sur le site Web du Bureau des affaires de désarmement en annexe de la présente déclaration.

Cela dit, le faible taux de réponse aux demandes de vues des États Membres, y compris de la part des auteurs et coauteurs des résolutions dont l'exécution a été demandée par les organes délibérants, reste décevant. Pour la soixante-dix-septième session, 18 rapports du Secrétaire

général ont été soumis à la Première Commission conformément aux résolutions qui prévoient un mandat pour demander des informations ou les vues des États Membres. Deux de ces rapports contiennent des informations données par les États Membres concernant les dépenses militaires et le Registre des armes classiques.

Le nombre de réponses fournies à ces instruments de transparence est respectivement de 32 et 37. Ces dernières années, le nombre de réponses pour les deux instruments est resté constamment inférieur à 45. Parmi les rapports soumis à l'Assemblée générale qui comprennent une compilation de vues, la majorité a reçu des contributions de moins de 10 États. Huit rapports ont reçu cinq réponses ou moins.

Parmi les contributions les plus nombreuses (33) figurent celles reçues pour le rapport du Secrétaire général sur la promotion de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques dans le contexte de la sécurité internationale (A/77/96), un rapport soumis pour la première fois. Pour la majorité des rapports, les réponses ont oscillé autour du même chiffre bas pendant plusieurs sessions consécutives, ce qui soulève des questions d'intérêt et d'utilité.

J'invite les délégations à évaluer la manière dont ces rapports peuvent contribuer à l'examen des thèmes respectifs par les États et à réfléchir au type d'informations qui faciliteraient le mieux des discussions efficaces dans les contextes actuels en pleine évolution.

Les États ont adopté une pratique louable consistant à demander au Secrétaire général de préparer un rapport de fond sur les dernières évolutions scientifiques et techniques et leurs incidences éventuelles sur l'action menée en matière de sécurité internationale et de désarmement. Cette année, le Secrétaire général a soumis la cinquième version de ce rapport, qui contient des informations actualisées sur les dernières évolutions scientifiques et techniques présentant une utilité pour les armes, les moyens ou les méthodes de guerre. La version de cette année (A/77/188) contient également une section transversale sur les incidences des nouvelles technologies sur les cadres juridiques régissant l'emploi de la force. Nous espérons que ce rapport restera un document de référence utile pour les délégations, en particulier pour les représentants qui ne sont pas encore imprégnés de ces questions.

En ce qui concerne la question du genre, à la Commission, nous ne pouvons pas dissocier nos travaux des personnes. Je parle ici à la fois des personnes visées par nos décisions et de celles qui les prennent.

Lorsque nous parlons d'inclusion, la participation égale, pleine et effective des femmes est essentielle. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de laisser de côté certaines composantes de notre population lorsque nous négocions notre avenir commun. Pourtant, nous sommes encore loin de la parité et de la diversité au sein des instances chargées du désarmement.

La Commission n'a eu qu'une seule Présidente au cours de ses 77 sessions. L'année dernière, seuls 25 % des représentants ayant pris la parole à la Première Commission étaient des femmes, et le nombre de cheffes de délégation a légèrement diminué par rapport à l'année précédente.

Le projet de résolution biennal sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements sera déposé à la session de cette année. Cela fait 12 ans que la Trinité-et-Tobago a déposé pour la première fois ce texte, qui préconise l'élaboration de politiques et programmes de désarmement tenant compte des questions de genre et la participation pleine et égale des femmes dans notre domaine d'activité.

La résolution, prise dans son ensemble, est traditionnellement adoptée par consensus, son message central d'égalité étant soutenu par tous. J'espère que ce soutien se poursuivra. Il est également positif que les États aient appuyé les mises à jour du texte afin qu'il soit adapté à l'objectif visé. J'espère que la résolution continuera à évoluer pour refléter l'évolution de la situation en la matière.

Depuis le dépôt de cette résolution pour la première fois en 2010, nous avons constaté plusieurs évolutions positives sur le front de l'égalité entre les hommes et les femmes. Il est devenu largement inacceptable d'organiser des tables rondes exclusivement masculines. Au cours des 12 dernières années, nous avons également constaté une tendance importante à la prise en compte croissante des questions de genre au sein des instances multilatérales consacrées au désarmement. Des documents de travail et des déclarations communes ont été rédigés à ce sujet, notamment par la société civile.

Les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales mettent régulièrement en œuvre des projets et des programmes, organisent des formations et des événements parallèles et mènent des recherches sur le lien entre le genre et le désarmement. Nous avons assisté à une nette augmentation des dispositions relatives à l'égalité des genres dans les instruments et cadres de désarmement. Plusieurs

autres résolutions de la Première Commission ont intégré des termes relatifs au genre ou aux femmes. Le nombre de références au genre a fortement augmenté, passant de trois résolutions en 2010 à 19 l'année dernière, couvrant un large éventail de domaines, des armes classiques aux armes de destruction massive, en passant par les technologies nouvelles et émergentes.

Le Traité sur le commerce des armes engage les États parties à évaluer la probabilité que les armes soient utilisées pour commettre des actes de violence fondée sur le genre. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires préconise une assistance aux victimes tenant compte de la dimension de genre.

En juin, à la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, une nouvelle formulation progressiste sur l'égalité des genres a été incluse dans le document final.

Dans le premier rapport d'activité du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (voir A/77/275), les États ont souligné qu'il importait de réduire la fracture numérique entre les genres et se sont engagés à tenir des discussions ciblées sur la dimension de genre aux prochaines sessions du Groupe. J'espère sincèrement que ces tendances positives se poursuivront et s'amplifieront. La prise en compte des questions de genre n'est pas une option ; il s'agit d'une nécessité.

Comme les membres le savent, le rapport biennal du Secrétaire général sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements aborde la problématique femmes-hommes en matière de désarmement. La dernière version du rapport (A/77/122) a été préparée pour la présente session de la Première Commission. Qu'il me soit permis de remercier les États de toutes les régions d'avoir partagé leurs vues sur les moyens de promouvoir le rôle des femmes dans le domaine du désarmement. Je remercie également nos partenaires du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales de leur contribution.

Le rapport montre que des progrès importants ont été accomplis dans la mise en œuvre de la résolution, et j'espère qu'il continuera à servir de véhicule pour partager les bonnes pratiques et mettre en lumière l'importance d'assurer la participation et le rôle pleins et effectifs des femmes.

Je ne saurais parler de processus de désarmement inclusif sans reconnaître le rôle important joué par la société civile. En tant que défenseurs, chercheurs et experts, les membres de la société civile soutiennent les États de diverses manières, qu'il s'agisse de mettre en œuvre leurs engagements ou de leur fournir des informations.

En juin par exemple, les États ont conclu un processus consultatif pluriannuel sur les conséquences humanitaires découlant de l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées, aboutissant à une déclaration politique avec d'importantes contributions techniques et substantielles de la part d'experts non gouvernementaux. Aujourd'hui, les défenseurs de la société civile encouragent vivement les États à signer et à appuyer la déclaration politique avant son adoption officielle en novembre.

Dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, la société civile a participé activement et largement, l'année dernière, à nos efforts collectifs visant à soutenir et à renforcer le régime de désarmement nucléaire, de non-prolifération et de maîtrise des armements.

J'invite tous les États Membres à renforcer les principes de transparence et d'inclusion des acteurs non gouvernementaux concernés pour soutenir les travaux des processus de désarmement intergouvernementaux. Il en va de même pour la participation et les contributions des acteurs du secteur privé et de l'industrie, ainsi que des jeunes du monde entier. Soyons clairs : la participation large et inclusive de divers acteurs enrichit la prise de décisions dans le cadre intergouvernemental.

La diversité est porteuse d'approches novatrices et créatives dont nous avons tant besoin pour relever certains des défis les plus difficiles du XXI^e siècle en matière de désarmement et de sécurité. Un multilatéralisme inclusif fondé sur un partenariat solide avec divers acteurs est un élément pertinent et, en fait, nécessaire des négociations actuelles sur le désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui fera sa déclaration par vidéo préenregistrée.

M. Bonzanini (Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes) (*parle en anglais*) : C'est un honneur et un plaisir pour moi de participer aux discussions d'aujourd'hui. Je suis

sincèrement désolé de ne pas pouvoir assister à la séance en présentiel. Toutefois, les membres peuvent être assurés que le Secrétariat de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) est toujours ouvert et disposé à répondre à toute question ou à lever tout doute concernant ses activités.

Aujourd'hui, je présenterai brièvement quelques actions envisagées par l'OPANAL sur la base des tendances actuelles en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Premièrement, tout en réaffirmant que les États membres de l'OPANAL restent profondément préoccupés par la menace que représente pour l'humanité la persistance des armes nucléaires, leur modernisation et le possible recours à leur emploi ou menace au niveau international, je tiens à dire que le contexte international actuel ne saurait être considéré comme normal. Le danger d'une guerre nucléaire à laquelle nous sommes actuellement exposés est une situation que nous n'avons pas connue depuis exactement 60 ans, en ce mois fatidique d'octobre 1962, lorsque ma région, l'Amérique latine et les Caraïbes, a été à deux doigts de devenir le théâtre d'un affrontement nucléaire. C'est précisément en raison de cette situation grave que les États d'Amérique latine et, plus tard, des Caraïbes ont décidé de créer la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région densément peuplée en signant le Traité de Tlatelolco, qui a servi d'exemple pour d'autres instruments internationaux, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et est devenu l'une des composantes essentielles du régime international de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

Deuxièmement, les États membres de l'OPANAL sont fiers d'appartenir à la première région densément peuplée de la planète ayant créé une zone exempte d'armes nucléaires, et non seulement ils considèrent le désarmement nucléaire comme une priorité, mais restent attachés au régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires consacré par le TNP.

Par ailleurs, les membres de l'OPANAL regrettent vivement qu'en dépit des efforts déployés par le Président argentin Gustavo Zlaugvinen, la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se soit achevée sans avoir pu réunir le consensus nécessaire à l'adoption d'un document final.

Troisièmement, plus de cinq décennies se sont écoulées depuis la mise en place de la norme internationale ayant créé les zones exemptes d'armes nucléaires

dont le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, autrement dit le Traité de Tlatelolco, a été le précurseur. Cependant, cette norme internationale est plus importante que jamais. La création de zones exemptes d'armes nucléaires est une approche régionale visant à renforcer les normes mondiales de non-prolifération et de désarmement nucléaires et à consolider les actions menées en faveur de la paix et de la sécurité.

Le Traité de Tlatelolco, en particulier, a créé une série de précédents importants. Il précède le TNP et va au-delà de celui-ci. En outre, il a inspiré les dispositions pertinentes du TNP, notamment de l'article IV, relatif aux droits et obligations des États parties concernant la mise au point de l'énergie nucléaire ; de l'article VI, sur le désarmement nucléaire ; et de l'article VII, qui traite de la création d'autres zones exemptes d'armes nucléaires.

À cet égard, la présente session de la Première Commission examinera notre traditionnel projet de résolution triennal sur le Traité de Tlatelolco déposé par le Mexique, qui souligne la pertinence de cet instrument et sa contribution au régime de non-prolifération nucléaire. En outre, compte tenu de l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires, l'OPANAL a l'intention de soumettre l'année prochaine à la Première Commission un projet de résolution qui autorise de mener une étude approfondie des zones exemptes d'armes nucléaires sous tous leurs aspects. L'initiative d'entreprendre une nouvelle étude complète sur les zones exemptes d'armes nucléaires découle des recommandations du séminaire international sur le renforcement des mécanismes de coopération et de consultation entre les zones exemptes d'armes nucléaires existantes, qui s'est tenu en 2019 à Astana et auquel l'OPANAL a participé. Cette initiative s'inscrit également dans le cadre de l'action 5, « renforcer et consolider les zones exemptes d'armes nucléaires », du Programme de désarmement du Secrétaire général, intitulé *Assurer notre avenir commun : Un programme de désarmement*.

Les États membres de l'OPANAL considèrent qu'une deuxième étude approfondie contribuera grandement à promouvoir la pleine mise en œuvre des principes et objectifs consacrés par les traités existants portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, ainsi qu'à soutenir la création d'autres zones dans les régions où elles n'existent pas.

Quatrièmement, les membres de l'OPANAL sont convaincus que l'éducation au désarmement et à la non-prolifération contribue fortement et efficacement à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. C'est la

raison pour laquelle l'Organisme a mis en place avec succès des cours sur le désarmement et la non-prolifération, ainsi que d'autres initiatives conjointes, et continue de reconnaître les contributions considérables des stagiaires à ses travaux en établissant un programme de stages rémunérés à partir de janvier 2022 pour payer un montant symbolique à tous les stagiaires, quelle que soit leur nationalité.

Cinquièmement, les États membres de l'OPANAL ont accordé une grande attention à l'importance de la participation égale, pleine et effective de tout le monde en tant qu'aspect essentiel de la promotion et du maintien de la paix et de la sécurité. En 2021, pour la première fois, la Conférence générale a prévu une résolution sur le genre, la non-prolifération et le désarmement, reconnaissant la précieuse contribution des femmes de la région à la promotion du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements et prenant en compte les questions de genre pour soutenir et renforcer la participation effective des femmes à l'Organisme et à ses organes et programmes.

L'OPANAL continuera à reconnaître et à promouvoir le rôle des femmes dans le désarmement et la non-prolifération. Au cours de ses travaux, il sera notamment tenu compte de la nécessité impérieuse d'assurer l'égalité des genres et la pleine autonomisation des femmes dans le processus à tous les niveaux de prise de décision concernant le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Par ces mesures, les États membres de l'OPANAL réaffirment leur engagement historique à œuvrer en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires en intégrant de nouvelles perspectives et en promouvant des actions conjointes au-delà de notre région.

Le Président (parle en anglais) : Conformément à la pratique établie à la Commission, nous allons maintenant marquer une pause pour que les délégations puissent avoir une discussion interactive avec la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement dans le cadre d'une séance informelle de questions-réponses.

La séance, suspendue à 15 h 35, est reprise à 15 h 40.

Le Président (parle en anglais) : Au nom de toutes les délégations, je tiens à remercier tous les intervenants de leur participation, ainsi que M^{me} Nakamitsu de sa présence parmi nous cet après-midi.

Une autre question reste à régler, à savoir la présentation tardive d'un projet de texte. Avant de poursuivre, je

voudrais informer la Commission que 76 projets de texte lui ont été soumis pour examen à la présente session. Le secrétariat a publié hier la liste de ces documents. J'ai été informé que le projet de résolution annuel intitulé « Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre » (A/C.1/77/L.76) a été déposé après le délai prescrit. À cet égard, la Commission décide-t-elle d'accepter le projet de résolution à ce stade afin qu'elle puisse se prononcer dessus durant la phase de décisions ?

Il en est ainsi décidé.

Points 90 à 108 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant entamer la deuxième phase de ses travaux, à savoir le débat thématique sur des questions précises et la présentation et l'examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre des points de l'ordre du jour qui lui ont été renvoyés. Le débat thématique se déroulera d'aujourd'hui, 14 octobre, au jeudi 27 octobre, et comprendra en tout 10 séances.

Conformément à la pratique établie, nos échanges au cours de ce débat se concentreront sur des questions précises réparties dans les sept groupes thématiques convenus. Je rappelle à toutes les délégations qu'elles doivent limiter la durée des déclarations prononcées dans le cadre du débat thématique à cinq minutes lorsqu'elles prennent la parole au nom de leur pays et à sept minutes lorsqu'elles le font au nom de plusieurs délégations. Conformément au calendrier indicatif du débat thématique, la Commission va maintenant examiner les projets de résolution et de décision relevant du groupe de questions, « Armes nucléaires ».

M. Koba (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement des pays non alignés se déclare de nouveau préoccupé par la menace que font peser sur l'humanité la persistance des armes nucléaires et l'absence de progrès de la part des États dotés d'armes nucléaires en ce qui concerne l'élimination de leurs arsenaux. Le Mouvement se dit préoccupé par la modernisation continuelle des arsenaux nucléaires, les améliorations continues

des armes nucléaires existantes et la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires.

Le Mouvement des pays non alignés trouve également préoccupant que le dialogue stratégique entre les États dotés d'armes nucléaires est resté limité. Le Mouvement des pays non alignés demande instamment à ces États de se conformer à leurs obligations juridiques, d'honorer les engagements qu'ils ont pris et d'éliminer totalement leurs armes nucléaires de manière transparente, irréversible et internationalement vérifiable. Toute modernisation ou prolongation de la durée de vie de leurs installations liées aux armes nucléaires doit également cesser immédiatement.

Les États du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) expriment leur déception devant l'échec consécutif des neuvième et dixième Conférences d'examen du Traité à adopter un document final de consensus malgré l'engagement constructif des États du Mouvement concernant le TNP.

Ils engagent également tous les États dotés d'armes nucléaires à s'acquitter rapidement des obligations qui leur incombent depuis longtemps au titre du TNP et d'honorer sans plus tarder les engagements convenus par consensus à la Conférence d'examen du Traité.

Le Mouvement prend acte de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le 22 janvier 2021, et de la tenue, du 21 au 23 juin 2022, de la première Réunion des États parties au Traité, au cours de laquelle ont été adoptés une déclaration et un plan d'action. Il espère que le Traité contribuera à la réalisation de l'objectif mondial d'élimination complète des armes nucléaires.

Le Mouvement des pays non alignés se félicite de la tenue des première et deuxième sessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, conformément à la décision 73/546, et attend avec impatience la troisième session de la Conférence. Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au TNP soulignent que la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, reste valable jusqu'à ce que l'objectif énoncé dans la résolution soit atteint, et que la mise en œuvre de la décision 73/546 est sans préjudice de

la validité de cette résolution et de ces décisions et ne doit pas être interprétée comme s'y substituant.

Le Mouvement réaffirme son soutien sans réserve à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, au paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et aux résolutions de l'Assemblée générale portant sur la question.

Nous appelons toutes les parties concernées à prendre d'urgence des mesures concrètes pour la mise en œuvre de la proposition déposée par l'Iran en 1974 en vue de la création d'une zone de ce type. En attendant la création d'une telle zone, le Mouvement des pays non alignés demande à Israël de renoncer à la possession d'armes nucléaires, d'adhérer au TNP sans condition préalable ni délai supplémentaire, de placer rapidement toutes ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de mener ses activités liées au nucléaire conformément au régime de non-prolifération.

Le Mouvement se déclare gravement préoccupé par l'acquisition par Israël de capacités nucléaires, qui fait peser une menace grave et permanente sur la sécurité des États voisins et d'autres États, et condamne le fait qu'Israël continue de mettre au point et de stocker des armes nucléaires. Nous condamnons la déclaration faite le 11 décembre 2006 par le Premier Ministre israélien de l'époque concernant la possession d'armes nucléaires par Israël. Le Mouvement des pays non alignés demande également qu'il soit totalement et complètement interdit de transférer à Israël du matériel, des informations, matières et installations, ressources ou dispositifs liés au nucléaire, et de prêter à ce pays une assistance dans les domaines des sciences et techniques nucléaires. Il exprime sa vive inquiétude devant l'accès sans entrave des scientifiques israéliens aux installations nucléaires d'un État doté d'armes nucléaires.

Le Mouvement réaffirme sa ferme conviction que les politiques de non-prolifération ne doivent pas porter atteinte au droit inaliénable des États d'acquérir, d'importer ou d'exporter des matières, du matériel et des technologies nucléaires à des fins pacifiques, ou d'y avoir accès.

Il reconnaît que la responsabilité principale de la sûreté et de la sécurité nucléaires incombe à chaque État. Les normes, directives ou règles multilatérales concernant la sécurité nucléaire doivent s'inscrire dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Mouvement des pays non alignés souligne également qu'il importe que tous les États, notamment ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, adhèrent au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ce qui contribuerait au processus de désarmement nucléaire, entre autres choses.

Le Mouvement dépose un projet de résolution actualisé intitulé « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 » (A/C.1/77/L.7). Il serait reconnaissant de l'appui de tous les États Membres à cet égard.

Enfin, prenant acte des déclarations faites par des États dotés d'armes nucléaires concernant leur volonté de mener des actions aux fins d'un monde exempt d'armes nucléaires, le Mouvement réaffirme la nécessité d'une action concrète urgente de leur part pour atteindre cet objectif, conformément à leurs obligations juridiques et à leurs engagements en matière de désarmement nucléaire. Les États du Mouvement restent déterminés à coopérer en vue de l'élimination totale des armes nucléaires.

M. Jackman (Barbade) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. C'est la position réaffirmée par les cinq États dotés d'armes nucléaires au début de cette année. Pourtant, avant même que l'année s'achève, le Secrétaire général a eu l'occasion d'avertir que nous vivons une époque de danger nucléaire jamais connu depuis l'apogée de la guerre froide et que l'humanité n'est qu'à un malentendu, à une erreur d'appréciation de l'anéantissement nucléaire.

La CARICOM est particulièrement préoccupée par le fait que, malgré nos intentions déclarées en tant qu'États Membres, nous ne sommes pas plus près de l'objectif de l'élimination des armes nucléaires. Ce qui est encore plus inquiétant, c'est que nous ne semblons pas être encore dans un état de stase, mais nous glissons plutôt vers le bord de la falaise. Nous avons besoin d'engagements urgents pour désamorcer et réduire les tensions.

La CARICOM demande instamment à tous les États dotés d'armes nucléaires et à leurs alliés de réaffirmer les assurances qu'ils ont données aux États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi de ces armes et de reprendre sérieusement la mise en œuvre de mesures efficaces en vue de la dénucléarisation au moyen d'un désarmement complet et vérifiable.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste la pierre angulaire de l'architecture mondiale de désarmement nucléaire. Bien que la dixième Conférence d'examen n'ait pas abouti à un document final de consensus cette année, nous exhortons tous les États parties à envisager de respecter volontairement les engagements contenus dans le projet final. Nous insistons sur le fait que c'est la volonté politique de chacun d'entre nous qui créera le climat nécessaire à notre sécurité collective.

La CARICOM s'inquiète de ce que les armes nucléaires continuent de figurer comme un élément clef de la doctrine de sécurité de certains États. La promotion de la dissuasion nucléaire ou le recours à celle-ci comme stratégie de sécurité ne fait que perpétuer la fausse idée selon laquelle nous sommes plus en sécurité grâce à l'assurance d'une destruction mutuelle. La CARICOM rejette catégoriquement cette approche et rappelle que l'existence même des armes nucléaires continue de présenter un risque inacceptable pour les individus et la planète.

C'est pourquoi les États membres de la CARICOM se déclarent favorables à l'application du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui est entré en vigueur en 2021. Nous nous félicitons de la tenue à Vienne cette année de la première Réunion des États parties au Traité, et nous notons qu'elle a adopté un plan d'action visant à promouvoir les objectifs du Traité. Tous les États membres de la CARICOM sont soit parties au Traité, soit signataires de cet instrument, soit en passe d'y adhérer.

En tant que parties au Traité de Tlatelolco, nous sommes fiers de faire partie de la première zone exempte d'armes nucléaires couvrant une région très peuplée, à savoir l'Amérique latine et les Caraïbes. Nous restons déterminés à faire en sorte que les Amériques restent une zone de paix et que, dans toute la mesure possible, nous puissions préserver la sécurité et le bien-être de nos citoyens contre la dévastation incalculable qui résulterait d'une explosion nucléaire dans la région.

Nous profitons de cette occasion pour dénoncer une nouvelle fois les dépenses excessives et déraisonnables consacrées aux armes et aux systèmes nucléaires. Des pays continuent d'augmenter les dépenses consacrées à leurs arsenaux nucléaires, notamment pour les moderniser et les mettre à jour, contrairement aux engagements pris en matière de désarmement, de déclasserment et de destruction de ces arsenaux. Des études ont révélé que les États dotés d'armes nucléaires ont dépensé environ 82 milliards de dollars pour leurs arsenaux nucléaires l'année dernière. Des milliards de dollars sont prévus pour la modernisation de ces arsenaux. D'autre part,

les objectifs et les promesses en matière de développement restent lettre morte : les objectifs de développement durable sont sous-financés, et le financement de l'action climatique est rare.

La CARICOM réitère une fois de plus l'appel lancé aux États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils prennent des mesures urgentes afin d'inverser le rôle que jouent ces armes dans leurs stratégies de sécurité et qu'ils orientent plutôt les financements vers des politiques axées sur la prévention, la paix et le développement durable. En investissant dans ces domaines, nous obtiendrons de meilleures garanties de sécurité pour tous.

La CARICOM considère également l'impératif de désarmement nucléaire sous l'angle humanitaire. Les conséquences d'une utilisation ou d'une détonation intentionnelle ou accidentelle sont incalculables. Il reste aujourd'hui tant de personnes qui ont souffert et continuent de souffrir des effets des essais et de l'emploi d'armes nucléaires, et, dans une certaine mesure, nous ne connaissons peut-être jamais toutes leurs conséquences sur notre environnement et leurs répercussions sur nous au fil des générations.

Le fait que les armes modernes soient jusqu'à 30 fois plus destructrices que les bombes larguées sur Hiroshima et Nagasaki devrait nous faire réfléchir ; cela devrait nous obliger à nous arrêter. Qu'on s'imagine un instant la destruction insondable et les dommages causés à la vie. Nous estimons qu'une véritable justice doit être rendue aux victimes et soutenons les obligations positives découlant du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Pour terminer, je réaffirme que la CARICOM s'oppose résolument à la mise au point, au déploiement, aux essais, à la modernisation, à l'hébergement et à l'emploi d'armes nucléaires. Nous renouvelons notre engagement à œuvrer en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il ne s'agit pas seulement d'un idéal, mais aussi d'une condition préalable à toute garantie de paix et de sécurité pour les peuples de nos Nations Unies.

M. Bandiya (Nigéria) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique qui s'associe à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés et souhaite formuler les remarques suivantes.

Les armes nucléaires font peser une grave menace sur l'existence même de l'humanité, et si les États dotés de ce type d'armes continuent à en posséder et à les moderniser, notre sécurité collective ne peut être assurée. C'est pourquoi le Groupe salue la résolution 70/34 et en souligne

l'importance, car elle fait partie intégrante des efforts multilatéraux déployés dans le domaine du désarmement.

Le Groupe des États d'Afrique appuie le principe d'un désarmement nucléaire complet, que nous considérons comme la condition *sine qua non* pour maintenir la paix et de la sécurité internationales. Nous soulignons le fait que l'élimination totale des armes nucléaires doit être l'objectif général de l'Organisation des Nations Unies.

Malheureusement, la lenteur des progrès réalisés par les États dotés d'armes nucléaires dans l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, conformément à leurs obligations juridiques et aux engagements pris au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et des divers résultats pertinents convenus lors de la Conférence d'examen du Traité, reste préoccupante. C'est pourquoi nous insistons sur la mise en œuvre de toutes les mesures convenues et de tous les engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires dans le cadre du TNP.

À cet égard, le Groupe des États d'Afrique est profondément déçu que, une nouvelle fois, la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP n'ait enregistré aucun progrès tangible dans la mise en œuvre des engagements convenus. La dixième Conférence d'examen était l'occasion pour les États dotés d'armes nucléaires de réaffirmer leur décision de respecter les engagements qu'ils ont pris de se débarrasser, et de débarrasser le monde, des armes nucléaires et de préserver le reste de l'humanité des conséquences humanitaires dévastatrices d'une détonation ou d'une guerre nucléaire.

Le Groupe des États d'Afrique réaffirme le rôle central que jouent les zones exemptes d'armes nucléaires dans le renforcement du TNP, ainsi que leur contribution à la promotion du désarmement et de la non-prolifération dans toutes les régions du monde.

Dans ce contexte, le Groupe reste attaché au Traité de Pelindaba, qui confirme le statut de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires et constitue un bouclier pour le territoire africain.

Nous nous déclarons à nouveau très préoccupés par le non-respect des engagements et obligations résultant de la résolution adoptée lors de la Conférence d'examen du TNP de 1995 concernant la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Dans le même ordre d'idées, le Groupe rappelle la convocation de la Conférence sur la création au

Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, conformément à la décision 73/546. Nous nous félicitons de la tenue des première et deuxième sessions de la Conférence. Nous appelons toutes les parties invitées à continuer à coopérer de manière constructive et de bonne foi afin de négocier un traité juridiquement contraignant permettant de mettre en œuvre la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

Nous soulignons l'importance du respect constant du droit inaliénable aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et insistons sur le rôle central de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour continuer à assurer l'engagement des États à mettre en œuvre les accords de garanties et à fournir et promouvoir l'appui et la coopération techniques requis, ainsi que pour tirer le meilleur parti de la science et de la technologie aux fins du développement socioéconomique.

Le Groupe des États d'Afrique insiste pour que les considérations humanitaires soient prises en compte dans toutes les discussions sur les armes nucléaires à la présente session, en particulier les conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi ou de la détonation d'armes nucléaires, que ce soit volontairement ou de manière accidentelle. Nous prenons note des progrès réalisés par les États et continuons d'appeler tous les États, en particulier ceux qui possèdent des armes nucléaires, à prendre en considération les conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation de ces armes sur la santé humaine, l'environnement et les ressources économiques vitales, entre autres, et à adopter les mesures et les dispositions nécessaires pour détruire ces armes et y renoncer.

L'élimination totale des armes nucléaires demeure la seule garantie absolue contre leur emploi ou la menace de leur emploi. C'est pourquoi le Groupe des États d'Afrique souligne de nouveau l'urgente nécessité de débarrasser notre planète de ces armes, car leur présence constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales et pour l'existence même de l'humanité.

L'Afrique appuie l'objectif d'un désarmement nucléaire complet, condition *sine qua non* du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans cet esprit, nous rappelons l'entrée en vigueur historique, le 22 janvier 2021, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, un traité qui marque une étape décisive.

Nous réaffirmons notre plein appui à l'adoption, à la première Réunion des États parties audit Traité, de la déclaration intitulée « Notre engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires », qui confirme

la détermination à parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires.

En outre, nous exprimons à nouveau notre soutien au Plan d'action de Vienne, adopté également à cette première réunion des États parties, tenue à Vienne du 21 au 23 juin, qui vise à faciliter la mise en œuvre efficace et rapide du Traité et des buts et objectifs qui y sont énoncés.

À cet égard, nous exhortons tous les membres de la communauté internationale, en particulier les États dotés d'armes nucléaires et ceux bénéficiant du « parapluie nucléaire », à signer et ratifier le Traité sans plus tarder, et à œuvrer à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

L'existence et la détention continues d'armes nucléaires ne garantissent pas la sécurité, mais confirment au contraire les risques liés à leur utilisation potentielle. C'est dans ce contexte que nous rappelons que les États dotés d'armes nucléaires doivent cesser de moderniser, de perfectionner, de rénover leurs armes nucléaires et installations connexes ou d'en prolonger la durée de vie.

Le Groupe des États d'Afrique tient à insister sur l'importance de parvenir à une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en tenant compte des responsabilités particulières qui incombent aux États dotés de l'arme nucléaire. Nous estimons que ce traité incarne l'espoir de mettre un terme à la modernisation et à la mise au point d'armes nucléaires, ainsi qu'à leur prolifération verticale et horizontale, et contribue ainsi à l'objectif du désarmement nucléaire.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

L'ASEAN s'associe à la déclaration que vient de faire le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Cette année, nous examinons la question des armes nucléaires dans un contexte difficile. Les tensions accrues entre les grandes puissances ainsi que la modernisation et l'expansion des arsenaux nucléaires ont fait naître de nouvelles craintes d'une course aux armements. Le Secrétaire général a mis en garde contre un danger nucléaire sans précédent depuis l'apogée de la guerre froide. Dans un contexte aussi troublant, nous devons, dans le cadre de nos efforts, continuer à faire preuve de solidarité en vue de garantir l'élimination totale des armes nucléaires, ce qui constitue une priorité absolue. L'ASEAN est convaincue

que le multilatéralisme est le meilleur moyen de traiter les questions liées au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, et que tous les pays doivent s'acquitter de leurs obligations de manière responsable.

Pour sa part, l'ASEAN soutient l'action concertée que mène la communauté internationale pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. L'ASEAN reste préoccupée par les conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires et par les risques que fait peser la persistance de ces armes. Nous réaffirmons que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie contre leur emploi ou la menace de leur emploi.

Nous réaffirmons que nous considérons le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) comme la pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. C'est pourquoi nous nous félicitons de la convocation de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en août dernier, après qu'elle a été reportée à quatre reprises. Nous regrettons toutefois que les neuvième et dixième Conférences d'examen se soient conclues sans un document final de consensus qui aurait pu donner l'élan supplémentaire tant attendu vers un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Il faut continuer à travailler d'arrache-pied, et l'ASEAN reconnaît le rôle important que joue le TNP pour la paix, la sécurité et le développement durable au XXI^e siècle. Nous appelons donc une nouvelle fois tous les États parties au Traité à renouveler leur engagement en faveur de la mise en œuvre pleine et effective de leurs obligations et engagements au titre de cet accord, en particulier ceux portant sur la réalisation de son article VI.

L'ASEAN appelle également tous les États dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité à s'acquitter de toutes leurs obligations en matière de désarmement nucléaire et insiste sur le fait qu'ils doivent respecter le principe de responsabilité en satisfaisant à des critères de référence, à savoir des mesures concrètes, mesurables et assorties de délais précis en matière de désarmement nucléaire, et en rendant compte de la mise en œuvre de leurs obligations jusqu'à ce que l'objectif de l'élimination totale soit atteint, d'une manière structurée qui permette aux États non dotés d'armes nucléaires de prendre part de manière constructive à l'élaboration de leurs rapports.

Nous réaffirmons notre position commune contre les essais nucléaires et insistons à nouveau sur l'importance de parvenir sans délai à l'universalité du Traité

d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) que tous les États membres de l'ASEAN ont ratifié, ce qui témoigne de notre ferme attachement aux normes internationales contre les essais nucléaires. Nous nous félicitons du fait que le TICE compte désormais 186 signataires et 176 ratifications, mais continuons d'appeler les États visés à l'annexe 2 du Traité à le signer et à le ratifier dès que possible afin qu'il puisse entrer en vigueur rapidement.

L'ASEAN reconnaît également que les dangers des essais nucléaires restent extrêmement préoccupants. Par conséquent, la situation dans toutes les régions qui ont subi des explosions nucléaires ne sera pas oubliée. Nous encourageons la communauté internationale à aider ces régions.

Nous continuons de penser que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est un accord historique qui contribue au désarmement nucléaire mondial et s'inscrit en complément des autres instruments de désarmement et de non-prolifération nucléaires en vigueur, notamment le TNP, le TICE et les traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires. Entré en vigueur le 22 janvier 2021, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires prévoit que chaque État partie s'engage à ne jamais, en aucune circonstance, mettre au point, mettre à l'essai, produire, fabriquer, acquérir de quelque autre manière, posséder ou stocker des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous prenons note de l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de la première Réunion des États parties au Traité, qui s'est tenue à Vienne en juin 2022. Dans le droit fil de ce qui précède, l'ASEAN appuie le Programme de désarmement du Secrétaire général, démarche globale conçue pour promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires de manière concrète, holistique et intégrée.

Cette approche globale doit également souligner l'importance des zones régionales exemptes d'armes nucléaires. L'ASEAN appuie tous les efforts visant à créer et à renforcer le rôle et la contribution de ces zones au régime mondial de désarmement et de non-prolifération, notamment au Moyen-Orient.

Nous continuons de respecter notre engagement de faire de la région de l'Asie du Sud-Est une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, conformément à la Charte de l'ASEAN et au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok). À cette fin, nous sommes convenus de proroger le Plan d'action visant à renforcer l'application du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est pour une nouvelle période

de cinq ans (2023-2027) et de réaffirmer notre volonté de continuer à collaborer avec les États dotés d'armes nucléaires et d'intensifier les efforts déployés par toutes les parties pour régler toutes les questions en suspens, conformément aux objectifs et principes inscrits dans le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est.

Nous voudrions souligner la nécessité pour les États dotés d'armes nucléaires de fournir des assurances négatives de sécurité inconditionnelles et juridiquement contraignantes contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires à tous les États de la zone, et de réduire et d'éliminer le risque d'emploi non intentionnel et accidentel de ces armes, en attendant leur élimination totale et complète.

L'ASEAN réaffirme que chaque État a le droit d'utiliser la technologie nucléaire de manière sûre et pacifique, notamment pour son développement socioéconomique. Saluant les efforts déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le cadre de ses programmes de coopération technique avec les États à cette fin, nous réaffirmons notre volonté de renforcer notre coopération avec l'Agence. À cet égard, il convient de souligner l'importance des réunions annuelles du Réseau des organismes de réglementation de l'énergie atomique de l'ASEAN, organisées avec l'aide de l'AIEA, notamment la réunion la plus récente, qui s'est tenue en août 2022. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans la mise en œuvre des arrangements pratiques de 2019 sur la coopération dans les domaines de la science, de la technologie et des applications nucléaires et de la sûreté, de la sécurité et des garanties nucléaires entre l'ASEAN et l'AIEA.

Pour terminer, je réaffirme que l'ASEAN soutient les travaux importants de la Commission en vue de la réalisation de l'objectif ultime de l'élimination totale des armes nucléaires.

M. Bahr Aluloom (Iraq) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord indiquer que le Groupe des États arabes s'associe à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Groupe réaffirme ses positions de principe concernant le désarmement et la sécurité internationale, ainsi que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant que pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération au niveau international.

Nous regrettons que, par deux fois de suite, la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP n'ait

pas réussi à se mettre d'accord sur un document final, à savoir à la neuvième Conférence de 2015 et à la dixième Conférence de 2022. Cet échec a eu des répercussions négatives sur le régime de désarmement et de non-prolifération au niveau international.

Le Groupe des États arabes appelle à déployer des efforts pour assurer le succès de la onzième Conférence d'examen en convenant d'un document final complet et équilibré comprenant des mesures claires pour promouvoir la crédibilité et la durabilité du Traité par la mise en œuvre des engagements convenus, en particulier en ce qui concerne l'élimination complète des armes nucléaires, la réalisation de l'universalité du Traité et la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires.

Nous soulignons également l'importance du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ; nous avons participé activement aux négociations qui ont abouti à sa conclusion. Ce traité constitue une nouvelle source coutumière de droit international régissant le désarmement et considère que la possession d'armes nucléaires, leur emploi ou même la menace de leur emploi vont à l'encontre des règles les plus élémentaires du droit international humanitaire et représentent une menace directe pour la paix et la sécurité internationales.

Par ailleurs, nous insistons sur le fait que l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires comblerait une lacune importante en ce qui concerne l'assimilation des armes nucléaires à d'autres armes de destruction massive interdites par des conventions contraignantes, conformément aux règles fondamentales du droit international humanitaire. Le Groupe des États arabes souligne que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ne va pas à l'encontre du TNP. Au contraire, le premier complète le second et lui donne l'élan nécessaire pour atteindre pleinement ses objectifs.

Le Groupe souligne une fois de plus l'importance d'appuyer les efforts déployés sur le plan international pour promouvoir l'universalité des conventions et traités multilatéraux sur le désarmement nucléaire et les autres armes de destruction massive, notamment le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous appelons tous les États à adhérer à ce traité, y compris les États visés à l'annexe 2.

Nous rappelons la responsabilité particulière des États dotés d'armes nucléaires, conformément à la mesure no 10 du plan d'action de la Conférence d'examen de 2010, ainsi que celle des pays qui ont des programmes et des activités nucléaires non déclarés et qui soulèvent des

questions quant à leur nature pacifique, en plus d'autres pays et parties qui n'ont pas encore adhéré au TNP.

Nous soulignons la nécessité de poursuivre une action internationale et régionale pour faciliter l'entrée en vigueur du TICE plus de 25 ans après son ouverture à la signature. Nous sommes préoccupés par l'incapacité persistante de réaliser des progrès tangibles en matière de désarmement nucléaire et par le non-respect répété des engagements pris lors des Conférences d'examen du TNP de 1995, 2000 et 2010. Les États dotés d'armes nucléaires évitent d'adopter un calendrier précis pour mettre en œuvre ces engagements pris sur le plan international en vue de l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Groupe des États arabes rejette l'adoption continue de doctrines militaires par les États nucléaires qui autorisent l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires contre des États non nucléaires, ainsi que les efforts déployés par certains États pour moderniser et développer leurs arsenaux nucléaires dans un monde en proie à des tensions. Dans ce contexte, nous soulignons que l'élimination totale et illimitée des armes nucléaires, de manière internationalement vérifiable, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération, est la seule garantie que ces armes, dont l'emploi viole le droit international humanitaire, ne seront utilisées ni par des États, ni par des acteurs non étatiques.

Nous insistons également sur le fait que la responsabilité de débarrasser le Moyen-Orient des armes nucléaires incombe à l'ensemble de la communauté internationale. Le Groupe des États arabes a assumé sa part de responsabilité et attend des autres parties qu'elles fassent de même ; dans le cas contraire, la crédibilité du Traité sera remise en question, ce qui portera atteinte à l'ensemble du régime de non-prolifération.

Nous insistons sur la nécessité de prendre des mesures concrètes et immédiates à cet égard, comme le demande le projet de résolution annuel présenté par le Groupe, intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient » (A/C.1/77/L.2). Nous exprimons également notre inquiétude quant à la menace permanente pour la sécurité que représente le refus persistant d'Israël d'adhérer au TNP, car c'est le seul pays du Moyen-Orient à ne pas avoir adhéré à cet instrument. Israël continue de refuser de soumettre toutes ses installations nucléaires au régime de garanties nucléaires généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous réaffirmons que le retard persistant dans la mise en œuvre de l'engagement international

découlant de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient (NPT/CONF.1995/32 (part. I), annexe)) est un grave revers qui entrave les progrès dans le domaine de la non-prolifération nucléaire et constitue une menace pour la paix et la sécurité durables dans la région et dans le monde, tout comme l'échec répété de la mise en œuvre des engagements pris lors des Conférences d'examen du Traité de 2000 et de 2010.

En raison de contraintes de temps, nous publierons l'intégralité de notre déclaration sur le portail eStatements.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

M. Dvořák (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie, l'Albanie, l'Ukraine et la République de Moldova, la Bosnie-Herzégovine, l'Islande, la Géorgie, Monaco et Saint-Marin s'associent à la présente déclaration, dont la version intégrale sera distribuée par écrit.

La complexité actuelle du climat en matière de sécurité, marqué par des tensions croissantes et des crises de prolifération permanentes, souligne la nécessité de préserver et de faire progresser les processus généraux de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Une véritable guerre se déroule en Europe.

L'Union européenne condamne fermement la guerre d'agression non provoquée et injustifiable que mène la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Les menaces provocatrices, dangereuses et croissantes proférées par la Russie quant au recours aux armes nucléaires dans cette guerre d'agression sont totalement inacceptables. Au début de cette année, les dirigeants des cinq États dotés d'armes nucléaires se sont engagés à prévenir la guerre nucléaire et à éviter une course aux armements, et ont réaffirmé qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée.

Nous déplorons les menaces proférées par la Russie et son relèvement des niveaux d'alerte nucléaire, qui remettent en cause la crédibilité de l'engagement pris par ce pays dans le cadre de la déclaration de janvier. L'Union européenne demande à la Russie de lever immédiatement l'état d'alerte de ses forces nucléaires et de s'abstenir de toute menace de recourir aux armes nucléaires.

En outre, l'occupation par la Russie des centrales nucléaires de Tchernobyl et de Zaporijia et les opérations militaires russes menées à proximité d'installations

nucléaires civiles en Ukraine sont inacceptables et aggravent encore la situation. Nous condamnons ces actes irresponsables, soutenons pleinement l'action de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et nous félicitons de la récente visite d'inspection de l'Agence à la centrale nucléaire de Zaporijia. Nous demandons à la Russie d'appliquer immédiatement les résolutions du Conseil des gouverneurs de l'AIEA à cet égard.

La modification de la Constitution du Bélarus en vue de renoncer au statut de zone exempte d'armes nucléaires de ce pays est aussi une évolution inquiétante qui ne fait qu'ajouter aux tentatives inacceptables de redéfinir l'architecture de sécurité européenne et les règles qui la sous-tendent.

Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur un document final de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). L'Union européenne souligne qu'il importe d'universaliser le TNP et demande à tous les États qui ne l'ont pas encore fait d'y adhérer en qualité d'États non dotés d'armes nucléaires et, dans l'intervalle, de se conformer à ses dispositions.

Nous appuyons fermement les trois piliers du Traité et continuerons à promouvoir la mise en œuvre complète, équilibrée et intégrale du plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010. Nous soulignons que toutes les obligations découlant du Traité et tous les engagements pris lors des précédentes Conférences d'examen doivent être honorés.

Les États membres de l'Union européenne restent attachés à la démarche de désarmement nucléaire prévue par l'article VI du TNP. À cet égard, nous nous félicitons de l'accord conclu entre les États-Unis et la Fédération de Russie en vue de proroger le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques pour une période supplémentaire de cinq ans. La réduction des arsenaux nucléaires stratégiques déployés dans le cadre du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques contribue à la mise en œuvre de l'article VI du TNP par la réduction globale du stock mondial d'armes nucléaires déployées.

Rappelant les obligations que l'article VI du TNP fait à tous les États dotés d'armes nucléaires, nous insistons sur le fait que les deux États dotés de telles armes et possédant les arsenaux les plus importants ont une responsabilité particulière dans le domaine du désarmement nucléaire et de la maîtrise des armements. Nous les encourageons vivement à s'employer à réduire davantage leurs arsenaux et à poursuivre les pourparlers sur le

renforcement de la confiance, sur la transparence, sur la réduction des risques et sur les activités de vérification, afin de jeter les bases de futurs accords plus solides sur la maîtrise des armements et la communication de l'information. Nous appelons la Chine à contribuer activement à ces processus.

Par ailleurs, l'Union européenne salue les efforts déployés par la France pour améliorer la transparence en ce qui concerne sa doctrine et ses armes nucléaires. Nous rappelons la mesure no 5 du plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen du Traité de 2010, qui appelle les États dotés d'armes nucléaires à améliorer encore la transparence et à renforcer la confiance mutuelle.

Nous sommes conscients de l'importance que les zones exemptes d'armes nucléaires existantes revêtent pour la paix et la sécurité et encourageons les États dotés d'armes nucléaires à signer et à ratifier les protocoles des traités créant de telles zones.

Nous reconnaissons également l'intérêt légitime des États non dotés d'armes nucléaires de recevoir des États qui en sont dotés des garanties de sécurité non équivoques et contraignantes dans le cadre de mesures de sécurité contraignantes et convenues. Les garanties négatives de sécurité peuvent constituer une mesure de confiance importante qui renforce le régime de non-prolifération nucléaire, contribue au désarmement nucléaire et améliore la sécurité régionale et mondiale, conformément aux buts et objectifs inscrits dans le TNP.

À cet égard, nous rappelons que la Russie a violé de manière flagrante l'engagement qu'elle avait pris de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou la souveraineté de l'Ukraine en vertu du Mémoire de Budapest signé en 1994.

La promotion de l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et de son entrée en vigueur est une priorité absolue pour l'Union européenne. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les États visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier le Traité sans conditions préalables et sans plus tarder.

Nous réaffirmons que nous sommes résolument attachés au Plan d'action global commun (PAGC) et que nous continuons à l'appuyer. Le PAGC est un élément clef de l'architecture mondiale de non-prolifération nucléaire, approuvé par l'ensemble des membres du Conseil de sécurité.

L'Union européenne regrette que la Syrie continue de manquer à son accord de garanties en ne coopérant pas avec l'AIEA, à titre prioritaire et dans la transparence, afin de régler toutes les questions en suspens et demande à ce pays de signer, d'appliquer et de mettre en œuvre intégralement un protocole additionnel avec l'Agence dans les plus brefs délais.

Nous condamnons fermement le lancement illégal par la République populaire démocratique de Corée du missile balistique à portée intermédiaire qui a survolé le territoire du Japon en octobre, un des multiples tirs de missiles balistiques effectués au cours de la semaine écoulée et en nombre sans précédent depuis le mois de septembre 2021. La République populaire démocratique de Corée poursuit sa quête de systèmes d'armes illicites.

Nous condamnons en outre la reprise des activités sur plusieurs sites nucléaires de ce pays et son intention de préparer un nouvel essai nucléaire. L'Union européenne exhorte la République populaire démocratique de Corée à signer et à ratifier le TICE, à se conformer à nouveau pleinement aux obligations qui lui incombent en vertu du TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires, à respecter pleinement l'accord de garanties généralisées de l'AIEA et à faire entrer en vigueur le protocole additionnel à cet accord.

L'Union européenne et ses États membres réaffirment leur soutien de longue date à l'ouverture immédiate et à la conclusion rapide de négociations concernant un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, et nous sommes favorables à l'ouverture de telles négociations.

Nous continuerons à soutenir les mesures prises par un certain nombre d'États, notamment les États membres de l'Union européenne, pour examiner le rôle de la vérification nucléaire dans la promotion du désarmement nucléaire et nous appuierons fermement la poursuite des actions menées dans toutes les instances concernées. La vérification du désarmement nucléaire n'est pas une fin en soi, mais la poursuite du développement des capacités multilatérales de vérification du désarmement nucléaire contribuerait à l'instauration durable d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Comme je l'ai indiqué plus tôt, en raison de contraintes de temps, nous distribuerons la version intégrale de notre déclaration par écrit. J'encourage vivement les pays à lire cette déclaration afin de connaître nos positions.

Le Président (*parle en anglais*) : On a coutume de dire que le temps ne s'épuise jamais ; et que c'est nous qui manquons de temps.

M. Gómez Robledo Verduzco (Mexique) (*parle en espagnol*) : L'incertitude, l'insécurité, les menaces de toutes sortes, la méfiance et la rupture de communication entre les puissances nucléaires montrent clairement les dangers qui guettent l'humanité. Les puissances nucléaires ont une responsabilité proportionnelle à la folie infinie de leurs doctrines de dissuasion et à leur incessante course aux armements. Elles tentent de nous faire croire qu'elles agissent de manière responsable, en avançant l'argument que les arsenaux nucléaires comptent moins d'ogives nucléaires qu'à l'apogée de la guerre froide. Le fait que seuls neuf pays possèdent ce type d'armes signifie-t-il que nous devrions leur être éternellement reconnaissants pour leur contribution au maintien de la sécurité dans le monde ?

La vérité est que les États dotés d'armes nucléaires font savoir qu'ils vont renforcer leurs arsenaux, qu'ils modernisent leurs armes et qu'ils sont plus que prêts à les utiliser. De plus en plus d'États non dotés d'armes nucléaires invoquent également la protection qu'assurent de telles armes, justifiant ainsi leur existence.

En revanche, tous les autres États – 184 exactement – respectent pleinement leurs engagements et obligations internationaux en matière de non-prolifération et de désarmement, sans rien obtenir en retour, si ce n'est la vision de l'anéantissement total de toute vie sur terre.

Comment en sommes-nous arrivés à cette situation où nous pourrions nous entretuer à tout moment alors que la science nous a donné tant de raisons de vivre plus longtemps et mieux ? Tant que nous aurons une voix, nous continuerons à dire que la seule garantie contre l'emploi des armes nucléaires est leur élimination. Cette voix, celle du Mexique et des 184 États de bonne volonté, a pu réintroduire dans cette instance une discussion sur les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires et une compréhension actualisée des effets dévastateurs qu'elles auraient, étant donné la possibilité relativement peu éloignée qu'elles soient utilisées délibérément, de manière accidentelle ou par erreur. Par conséquent, la prévention des incidences humanitaires des armes nucléaires est la raison d'être de nos travaux dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération.

Nous ne cesserons de répéter au monde que la dissuasion ou l'affirmation erronée selon laquelle les armes nucléaires garantissent la sécurité mondiale est

tout simplement insoutenable. C'est intrinsèquement immoral et une insulte à notre intelligence. Neuf États ont revendiqué le droit de décider de la vie et de la mort non seulement des 184 autres États, mais aussi de l'ensemble des 193 États Membres de l'ONU.

Ils ont les armes et cinq d'entre eux disposent de ce qu'il est convenu d'appeler le « droit de veto ». Mais nous avons une voix, un motif humain et des voix à l'Assemblée générale pour formuler les interdictions qui nous protégeront de la catastrophe. Cette motivation humaine a donné naissance à la norme qui constitue l'épine dorsale du droit international humanitaire, celle qui prévoit au paragraphe 2 de l'article 1 du Protocole additionnel de 1977 aux Conventions de Genève de 1949, qu'en toutes circonstances,

« les civils et les combattants restent sous la sauvegarde des principes du droit international, tels qu'ils résultent des usages établis, des principes d'humanité et des exigences de la conscience publique ».

C'est pourquoi nous avons fièrement promu et continuerons à promouvoir le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Cet instrument complète le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et constitue une expression concrète des obligations énoncées à l'article VI de celui-ci. En d'autres termes, les deux Traités sont totalement compatibles et se renforcent mutuellement, et les puissances nucléaires n'ont pas été en mesure de prouver le contraire, malgré tous les efforts qu'elles ont déployés pour y parvenir. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires recueille de plus en plus de signatures et de ratifications et acquiert progressivement et inexorablement un caractère universel.

Bref, la norme a été établie et contribue quotidiennement à sa propre consolidation du point de vue du droit international coutumier.

La première Réunion des États parties qui s'est tenue cette année a été couronnée de succès, avec l'adoption d'une déclaration politique et du Plan d'action de Vienne. Ce sera également un grand honneur pour le Mexique de présider la deuxième Réunion des États parties, en 2023, au Siège de l'ONU.

La communauté internationale attendait beaucoup de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Indépendamment du résultat, ou de l'absence de résultat, nous pensons que nous avons été en mesure de parvenir à divers accords sur lesquels nous devrions pouvoir

capitaliser d'une manière ou d'une autre. Le TNP reste en vigueur et la mise en œuvre des accords précédents n'est soumise à aucune condition ou contexte que certains pourraient modifier à leur guise. Toutes ses dispositions, notamment celles de l'article VI, doivent être appliquées sans condition.

En guise de résumé, nous pouvons affirmer que la modernisation des armes nucléaires et leur rôle croissant dans les doctrines militaires ainsi que la menace qu'elles représentent nous amènent à conclure que le désarmement nucléaire est le seul moyen de sauver l'humanité de la destruction.

M. Fetz (Canada) (*parle en anglais*) : Il n'est pas surprenant que le Canada soit d'avis que les armes nucléaires ne devraient plus jamais être utilisées et qu'elles doivent être éliminées. En effet, ce sera un refrain commun de la part de nombreuses délégations au cours de cette session de la Première Commission, comme ce fut le cas par le passé. Pourtant, l'action en faveur des progrès vérifiables vers le désarmement nucléaire est restée insaisissable, depuis longtemps. La Chine développe rapidement son arsenal nucléaire, et les menaces de la Russie concernant l'emploi d'armes nucléaires dans le cadre de sa guerre d'agression contre l'Ukraine sont dangereuses.

Néanmoins, nous partageons tous la vision d'un monde sans armes nucléaires. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est une question qui continue de nous unir, et ce, malgré les résultats de la dernière Conférence d'examen, qui ont été profondément décevants pour beaucoup, y compris le Canada. Malgré le blocage du consensus par la Russie, l'écrasante majorité des États a réaffirmé que le Traité est le fondement essentiel de la poursuite de nos objectifs communs. Nous nous sommes ralliés à plusieurs mécanismes clés pour la non-prolifération et le désarmement, dont beaucoup ont été proposés par des États non dotés d'armes nucléaires, notamment dans le cadre de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, l'Initiative de Stockholm, du Groupe des Dix de Vienne et de la Coalition pour un nouvel ordre du jour. Bon nombre de propositions avancées par ces groupes offrent des possibilités claires et pratiques de convergence. Nous nous félicitons de la création d'un groupe de travail chargé de renforcer le processus d'examen du TNP et nous encourageons tous les États parties au TNP à proposer des idées en vue d'une mise en œuvre plus efficace des engagements pris dans le cadre du TNP.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui bénéficie d'un soutien massif, est également une question qui nous unit. La liste croissante des États qui

ont adhéré au Traité en est la preuve. Nous nous félicitons des six nouvelles ratifications en 2022 par la Dominique, la Guinée équatoriale, la Gambie, Sao Tomé-et-Principe, le Timor-Leste et Tuvalu. La Chine, la République populaire démocratique de Corée, l'Égypte, l'Inde, l'Iran, Israël, le Pakistan et les États-Unis d'Amérique doivent agir de toute urgence pour que ce traité entre en vigueur.

De même, le soutien à un traité international visant à interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres engins explosifs reste écrasant. Nous appelons tous les États à soutenir le projet de résolution sur un traité interdisant la production de matières fissiles (A/C.1/77/L.47). Un groupe d'experts gouvernementaux et de nombreux documents de recherche techniques et politiques ont ouvert la voie à l'ouverture de négociations attendues depuis longtemps. L'obstruction procédurale continue de paralyser la Conférence du désarmement, et nous devons explorer toutes les solutions innovantes pour commencer les négociations.

(*l'orateur poursuit en français*)

Le travail doit également se poursuivre pour faire progresser les capacités de vérification du désarmement nucléaire. Le Canada est heureux de faire partie du groupe d'experts gouvernementaux qui examine le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire. Nous sommes également heureux de contribuer au soutien financier et aux connaissances techniques du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire. Bien qu'elles ne remplacent pas le désarmement nucléaire, les mesures de réduction du risque nucléaire doivent être prises immédiatement. Les États possédant des armes nucléaires ont la responsabilité particulière de prendre des mesures crédibles et progressives en faveur du désarmement nucléaire.

Lorsque nous réfléchissons à la lenteur des progrès en matière de désarmement nucléaire, nous devons reconnaître l'importance de promouvoir la diversité. Il s'agit notamment de favoriser l'engagement des jeunes et de plaider pour une participation significative des femmes dans les forums nucléaires. Des perspectives plus diversifiées mènent à des idées plus novatrices, qui peuvent nous aider à résoudre des problèmes comme le désarmement. À cet égard, le Canada est fier de coparrainer des résolutions de la Première Commission qui reconnaissent et font progresser la diversité, l'équité et l'inclusion dans cet espace.

M. Chindawongse (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande s'associe aux déclarations qui ont été

prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Dans sa toute première résolution (résolution 1 (I)), l'Assemblée générale a fait du désarmement nucléaire l'objectif premier de l'ONU. Sur un point essentiel, notre architecture multilatérale a prouvé son efficacité. Il n'y a pas eu de nouveau cas d'emploi d'armes nucléaires au cours des 77 dernières années. Mais la menace de leur emploi pèse toujours sur l'ensemble de l'humanité, telle l'épée de Damoclès proverbiale. Malheureusement, leur pouvoir de destruction de tous les êtres humains et de notre planète est désormais des millions de fois plus dévastateur. Aujourd'hui, la situation générale concernant les armes nucléaires est moins stable que jamais. Elle est même encore plus dangereuse aux yeux de certains. Il suffit de penser au fait que les risques d'emploi d'armes nucléaires semblent avoir augmenté en raison de l'aggravation des tensions et des conflits géopolitiques. L'efficacité des accords de longue date sur les armes nucléaires, qui ont contribué à étayer la stabilité nucléaire mondiale pendant des décennies, est également de plus en plus remise en question. Il suffit de considérer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le socle du régime mondial de désarmement, de non-prolifération nucléaires et des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Une fois de plus, la Conférence d'examen du TNP n'a pas réussi à adopter un document final. Est-ce la nouvelle norme en ce qui concerne le cycle d'examen du TNP ? Quant au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, malgré les ratifications enregistrées au cours des dernières années, aucun progrès n'a été accompli pour ce qui est de la ratification par les pays visés à l'annexe 2. Par conséquent, le Traité n'est toujours pas en vigueur, près de trois décennies après son adoption par l'Assemblée générale. Quand verra-t-on une lumière au bout du tunnel ?

La confiance entre certains États dotés d'armes nucléaires se dégrade également. Comment cela peut-il être de bon augure pour les espoirs de réduction et d'élimination accélérées des stocks nucléaires, que ce soit de manière unilatérale ou par le biais d'accords de maîtrise des armements ? La situation est certainement décourageante. Mais nous ne pouvons pas perdre courage, car nous n'avons pas le choix. La Première Commission est l'une des nombreuses plateformes que nous, la communauté internationale, pouvons utiliser pour faire avancer notre programme commun sur la question nucléaire. Dans sa contribution à ce programme commun, la Thaïlande sera guidée par les trois convictions et approches suivantes.

Premièrement, la seule garantie pour la sécurité de l'humanité contre les dangers de l'emploi d'armes nucléaires est l'élimination totale et complète de celles-ci. La Thaïlande travaillera donc systématiquement avec d'autres pour faire avancer cet objectif, notamment en promouvant le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, son universalisation et sa complémentarité avec le TNP et d'autres cadres pertinents.

Deuxièmement, pour atteindre l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires, la Thaïlande estime que différentes initiatives peuvent apporter leur contribution et qu'elles devraient donc être considérées comme complémentaires plutôt que mutuellement exclusives. La Thaïlande est prête à coopérer dans le cadre du Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général, de l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire et d'autres initiatives, que leur but soit de réduire le risque stratégique ou de fixer un calendrier pour l'élimination des armes nucléaires, par exemple. Nous étudierons donc les différents projets de résolution avec un esprit ouvert, un regard pragmatique et une forte conviction basée sur nos principes.

Troisièmement, pour faire avancer les efforts dans les domaines de la non-prolifération et de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, les idées régionales sont importantes, raison pour laquelle il convient de promouvoir l'action régionale. Toutefois, ces actions devraient s'articuler efficacement et de manière complémentaire avec les initiatives mondiales. Sur ce point, la Thaïlande continuera à coopérer étroitement avec les partenaires de l'ASEAN pour mettre en œuvre efficacement le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et le plan d'action s'y rapportant et contribuer ainsi à la non-prolifération nucléaire. La Thaïlande soutiendra également la création et le bon fonctionnement de zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres régions, y compris au Moyen-Orient, et tient à rappeler la décision 73/546 de l'Assemblée générale et la résolution de 1995 du TNP sur cette question. De même, il faut garantir une interface solide entre la coopération régionale sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, par exemple par le biais du Réseau des organismes de réglementation de l'énergie atomique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et la coopération mondiale par l'intermédiaire d'une Agence internationale de l'énergie atomique efficace, dont le rôle en matière de sûreté, de sécurité et de garanties nucléaires, ainsi qu'en ce qui concerne les capacités humaines et institutionnelles, reste indispensable et devrait être renforcé.

Qu'il me soit permis de conclure en imaginant un instant le tableau d'ensemble, en m'inspirant de la chanson emblématique de John Lennon, « Imagine ». Alors que l'ONU entreprend des tâches mondiales d'une importance cruciale pour l'humanité, qu'il s'agisse de sauver les objectifs de développement durable, de relever le défi des changements climatiques ou de préparer le Sommet de l'avenir, nous devrions peut-être nous poser la question suivante : dans quelle mesure ces efforts mondiaux bénéficieraient-ils d'une réduction des risques d'un conflit nucléaire, d'une diminution de la peur des accidents nucléaires et d'une réduction de la pression sur le budget si on cessait de mettre au point des armes nucléaires ? Notre travail est en effet important.

M. Koba (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie s'associe aux déclarations qui ont été prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Notre engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires est incontesté. Cependant, au cours de la soixante-dix-septième année de nos travaux sur la poursuite du désarmement nucléaire, la situation à cet égard n'est guère encourageante. Le risque d'un recours à la guerre nucléaire reste omniprésent. Neuf pays détiennent plus de 13 000 armes nucléaires, tandis qu'une poignée d'États ont accueilli des armes nucléaires sur leur territoire, ce signifie qu'elles peuvent être utilisées en leur nom. Dans le même temps, les efforts de perfectionnement et de modernisation des armes nucléaires et de leurs vecteurs se poursuivent. L'absence d'engagement de la part des États dotés d'armes nucléaires est évidente. Ils continuent de rejeter les échéances et les objectifs de référence, ainsi que tout engagement véritable et ambitieux. Les États dotés d'armes nucléaires continuent également à utiliser le climat international en matière de sécurité comme prétexte pour justifier leur possession continue d'armes nucléaires. La confiance entre les États Membres continue de diminuer, alors que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a une fois de plus été incapable de parvenir à un consensus. Dans ce contexte, c'est avec plaisir que nous saluons le succès de la première réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et l'adoption de son document final. Ce succès est porteur d'espoir dans ce paysage de désarmement nucléaire.

Qu'il me soit permis de souligner trois points importants. Premièrement, le désarmement nucléaire est un facteur de sécurité et de stabilité internationales. La

situation difficile actuelle ne devrait pas justifier la possession continue d'armes nucléaires, ni l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Nous tenons à préciser que l'Indonésie condamne sans équivoque toute menace nucléaire quelle qu'elle soit, indépendamment des circonstances.

Deuxièmement, des actions urgentes et concrètes doivent être menées en faveur du désarmement nucléaire. Les États dotés d'armes nucléaires ont la responsabilité d'intensifier immédiatement leurs efforts pour faire progresser le désarmement nucléaire. Les États concernés doivent également prendre des mesures pour cesser d'accueillir des armes nucléaires sur leur territoire et rejeter l'emploi ou la menace d'armes nucléaires en leur nom.

Troisièmement, nous devons tous redoubler d'efforts en vue de la réalisation, qui n'a que trop tardé, des objectifs suivants : une convention globale sur les armes nucléaires ; des instruments juridiquement contraignants visant à donner aux États non dotés d'armes nucléaires des garanties internationales contre l'emploi et la menace d'armes nucléaires ; un traité équilibré interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ; la création de zones exemptes d'armes nucléaires institutionnalisées, dans lesquelles ces armes sont éliminées ; l'entrée en vigueur immédiate du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ; et le renforcement des mesures pertinentes, telles que la vérification et la transparence, qui contribuent à un monde sans armes nucléaires.

Cette année, la Première Commission examinera à nouveau un certain nombre de projets de résolution sur les armes nucléaires. Je tiens à assurer les membres que l'Indonésie continuera à apporter son soutien à ces projets de résolution en vue de faire progresser le désarmement nucléaire. Les mécanismes de désarmement nucléaire ont suffisamment souffert cette année. Nous ne pouvons pas nous permettre un nouveau revers. La Première Commission doit inverser cette tendance afin d'atténuer les risques catastrophiques posés par les armes nucléaires, dans l'intérêt de la survie même de l'humanité.

M. Elhomosany (Égypte) (*parle en anglais*) : L'Égypte exprime à nouveau sa préoccupation face à la grave menace que représente pour l'humanité et la sécurité internationale la possession continue d'armes nucléaires par quelques États et réaffirme que l'élimination totale, vérifiable et irréversible des armes nucléaires est la seule garantie contre la prolifération, l'emploi ou la menace de ces armes.

Les arguments qui posent des conditions préalables ou des obstacles artificiels à la mise en œuvre des obligations en matière de désarmement nucléaire ne peuvent que conduire à l'effondrement progressif du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), compte tenu de l'échec de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP. En raison de la montée des tensions au niveau mondial, conjuguée aux progrès technologiques rapides, le risque d'un emploi délibéré ou accidentel d'armes nucléaires a atteint l'un des niveaux les plus élevés depuis la fin de la guerre froide.

L'intensification de la concurrence entre un certain nombre d'États pour mettre au point, mettre à l'essai et déployer des vecteurs plus rapides et plus puissants, tels que des missiles hypersoniques ou des missiles à propulsion nucléaire, combinée à l'augmentation des cas d'utilisation malveillante des technologies du cyberspace et de l'espace extra-atmosphérique, conduit à une augmentation exponentielle du risque de déclencher une guerre nucléaire, intentionnellement ou par erreur. Des progrès immédiats sont nécessaires pour rétablir la confiance dans le régime actuel en reconfirmant la validité de toutes les obligations antérieures et en réaffirmant l'engagement de tous les États parties au TNP à honorer ces obligations sans aucune condition et à les renforcer grâce à des mesures concrètes assorties d'un calendrier.

L'impasse qui dure depuis des décennies en ce qui concerne l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et nombre de résolutions similaires porte atteinte à la crédibilité et à la viabilité du régime de désarmement et de non-prolifération et aux normes multilatérales en la matière, ainsi qu'à l'état de droit au niveau international. Cette impasse est l'une des causes profondes de l'instabilité et de l'insécurité dans une région qui est déjà touchée par des conflits militaires chroniques et une course aux armements. À cet égard, nous estimons que la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive représente une étape importante vers la mise en œuvre intégrale et effective de la résolution de 1995, dans le cadre d'un processus institutionnel, inclusif et consensuel. La Conférence a tenu avec succès sa première session en novembre 2019 sous la présidence du Royaume hachémite de Jordanie, et sa deuxième session en novembre 2021 sous la présidence de l'État du Koweït. Nous attendons avec intérêt la troisième session de la Conférence, qui se tiendra en novembre sous la présidence de la République du Liban. Nous réaffirmons que le but de la Conférence est de parvenir à des arrangements librement conclus par les États de la région sur la

base d'un consensus. Il s'agit d'une tentative sincère de concrétiser un engagement pris il y a longtemps au niveau international, d'une manière non discriminatoire, qui ne vise pas à pointer du doigt un État de la région. Au niveau global, ce processus pourrait servir de cadre pour relever tous les défis régionaux en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous espérons sincèrement que tous les membres et observateurs invités participeront aux futures sessions de la Conférence, ce qui pourrait apporter une contribution importante au renforcement du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires et conduire à une percée pour remédier à la détérioration des conditions de sécurité dans la région.

Dans le même ordre d'idées, nous espérons aussi que tous les États Membres continueront à apporter leur appui à la Conférence, ainsi qu'au projet de résolution que l'Égypte dépose chaque année, sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires (A/C.1/77/L.1), qui était adopté par consensus jusqu'en 2017, et au projet de résolution que nous déposons chaque année au nom du Groupe des États arabes, qui porte sur le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient (A/C.1/77/L.2). Nous considérons que le soutien de tous les États Membres à nos projets de résolution est la preuve de leur engagement en faveur du désarmement nucléaire, de la sécurité collective et d'une paix durable au Moyen-Orient, ainsi que de la réalisation des obligations convenues à cet égard.

M^{me} Petit (France) : L'Assemblée se réunit cette année dans un contexte particulièrement grave. La France condamne avec la plus grande fermeté l'attitude provocatrice, dangereuse et irresponsable de la Russie, notamment la rhétorique nucléaire agressive qu'elle emploie à l'appui de la guerre qu'elle mène en Ukraine, ainsi que les menaces contre la sûreté et la sécurité des installations ukrainiennes. La France appelle une nouvelle fois la Fédération de Russie à respecter les engagements qu'elle a pris devant la communauté internationale. Parmi ceux-ci, je rappelle les garanties de sécurité octroyées à l'Ukraine dans le cadre du Mémorandum de Budapest. Je rappelle également l'engagement politique auquel ont souscrit en janvier dernier les chefs d'État des cinq États dotés, en rappelant que les armes nucléaires, tant qu'elles existent, ne doivent servir qu'à des fins défensives, de dissuasion et de prévention de la guerre, et non comme des outils d'intimidation ou de coercition. Nous regrettons enfin l'obstruction par la Russie lors de la dernière Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération (TNP), qui a mis, comme la Commission le sait, en échec l'adoption d'un document final consensuel.

Dans ce contexte, la France reste pleinement attachée à la mise en œuvre du TNP. Ce traité constitue la pierre angulaire des régimes de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Il est l'un des traités les plus universels au monde. Il est, depuis plus de 50 ans, le seul à permettre d'éviter la prolifération des armes nucléaires, tout en apportant à chacun les bénéfices des usages pacifiques de l'énergie nucléaire. Pour ces raisons, la France continuera de lutter contre toutes les atteintes à l'autorité et à la primauté du TNP.

Dans le cadre du TNP et des obligations qu'il emporte au titre de son article VI, la France a pris des mesures unilatérales considérables et sans égal en matière de désarmement. En attestent le démantèlement irréversible des installations de production de matières fissiles pour les armes nucléaires ; le démantèlement complet de notre composante nucléaire sol-sol ; la réduction de moitié du nombre d'armes nucléaires et la réduction d'un tiers de la composante océanique et de la composante aéroportée ; le démantèlement irréversible du site d'essais dans le Pacifique, parmi d'autres mesures. Cet engagement, la France entend le poursuivre autour d'un agenda concret et ambitieux en matière de désarmement nucléaire : la préservation de la primauté et de la centralité du TNP pour notre architecture de sécurité internationale ; l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ; le lancement, au sein de la Conférence du désarmement, de négociations pour un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles pour les armes. Dans l'attente de telles négociations, la France appelle tous les États concernés à mettre en œuvre un moratoire sur la production de ces matières fissiles. Travailler collectivement afin de réduire toute possibilité de confrontation nucléaire relève de notre responsabilité à tous. La France ne ménagera aucun effort pour contribuer à l'objectif d'un monde plus sûr. Dans cet esprit, la France demeure engagée en faveur de la réduction des risques stratégiques et contre l'érosion des instruments de maîtrise des armements. Cet engagement sans faille en faveur du désarmement nucléaire, la France ne le conçoit que selon une approche progressive, ancrée dans la réalité stratégique dans laquelle nous évoluons, et fondée sur le principe de sécurité non diminuée pour tous. Cet engagement s'inscrit également dans le cadre d'une approche équilibrée autour des trois piliers du TNP. À cet égard, la France demeure pleinement mobilisée pour répondre aux crises de prolifération nucléaire qui pèsent sur notre environnement stratégique.

La France regrette le choix de l'Iran de ne pas saisir la proposition du coordinateur, début août, pour un

retour à la pleine mise en œuvre du Plan d'action global commun. Nous appelons l'Iran à mettre un terme à ses activités nucléaires contraires à ses engagements et à coopérer sans plus tarder avec l'Agence internationale de l'énergie atomique sur le dossier des garanties, conformément à ses obligations internationales. Notre objectif reste constant : l'Iran ne doit jamais se doter de l'arme nucléaire. La France reste également préoccupée par la poursuite par la Corée du Nord de ses activités proliférantes. Nous devons poursuivre nos efforts pour assurer la mise en œuvre stricte, entière et universelle des sanctions pour que le régime nord-coréen accepte enfin le dialogue et abandonne de manière complète, vérifiable et irréversible ses programmes proliférants. Nous restons déterminés à poursuivre ces priorités en vue du nouveau cycle d'examen du TNP et dans les enceintes internationales de désarmement.

M^{me} Cho (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour s'associe aux déclarations faites par les représentants du Viet Nam, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), et de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et souhaite ajouter les remarques suivantes.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre, « il nous faut adopter une nouvelle vision du désarmement et de la non-prolifération nucléaires ». Les progrès historiques que nous avons réalisés en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération, comme nous l'avons déjà dit, risquent de s'effriter. Bien qu'il soit décevant que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2020 n'ait pas réussi à adopter un document final pour la deuxième fois consécutive, nous devons continuer à mener un dialogue ouvert et constructif, poursuivre nos efforts pour rétablir la confiance mutuelle et progresser dans chacun des trois piliers du TNP. Nous proposons quatre mesures clefs à cet égard.

Premièrement, nous devons impérativement préserver le TNP en tant que pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous demandons instamment à tous les États parties de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du TNP, au lieu de se contenter de réaffirmer leurs engagements de manière rhétorique. Les États dotés d'armes nucléaires doivent faire davantage pour honorer leurs engagements en matière de désarmement au titre de l'article VI du TNP, notamment en réduisant leurs

arsenaux nucléaires et en mettant fin aux essais et à l'amélioration qualitative des armes nucléaires.

Deuxièmement, nous devons continuer à œuvrer à l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous sommes encouragés par la dynamique positive actuelle, six États Membres ayant ratifié le TICE cette année. Nous encourageons les huit États visés à l'annexe 2 à le signer et le ratifier sans plus tarder. Nous devons également entamer d'urgence des négociations, attendues depuis longtemps, sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

Troisièmement, nous devons soutenir la création et le maintien de zones exemptes d'armes nucléaires, qui constituent des étapes concrètes vers l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Singapour réaffirme son attachement à la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec les États dotés d'armes nucléaires pour résoudre les questions en suspens concernant leur signature et leur ratification du protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est sans réserve. Nous encourageons également les efforts visant à instaurer une paix véritable et durable dans un Moyen-Orient exempt d'armes nucléaires au moyen d'un dialogue ouvert et constructif impliquant toutes les parties concernées.

Quatrièmement, nous appelons tous les États Membres à soutenir l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans les efforts qu'elle déploie pour s'acquitter efficacement de son mandat. L'AIEA joue un rôle indispensable, non seulement en vérifiant que les États non dotés d'armes nucléaires respectent les obligations de non-prolifération qui leur incombent en vertu du TNP, mais aussi en garantissant des normes strictes de sûreté et de sécurité nucléaires. En tant que membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA pour le mandat 2022-2024, Singapour continuera à soutenir le travail important de l'AIEA. Nous réaffirmons également notre volonté d'approfondir notre coopération avec l'AIEA, notamment en renouvelant notre programme conjoint de formation pour les pays tiers et dans le cadre des arrangements pratiques conclus entre l'AIEA et ASEAN en 2019.

Une nouvelle vision du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, telle qu'exposée par le Secrétaire général, ne peut être réalisée que si les États Membres font preuve d'une volonté politique collective de relever les défis anciens et nouveaux. Singapour réaffirme son engagement à travailler de manière constructive avec la

communauté internationale pour parvenir à des résultats concrets.

M. Khalil (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le paysage mondial de la maîtrise des armements aujourd'hui, en particulier dans le domaine nucléaire, est précaire sur le plan normatif, institutionnel et opérationnel. Les divergences en matière d'approches, de perspectives et de priorités s'approfondissent. Le consensus international atteint lors de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, en vue de poursuivre systématiquement le désarmement nucléaire, s'est pratiquement effondré. Dans une large mesure, les obligations en matière de désarmement nucléaire n'ont pas encore été mises en œuvre, comme en atteste le changement constant des règles du jeu par l'introduction de mesures supplémentaires de non-prolifération. L'intégrité des principes, des normes et des règles établis de longue date continue d'être érodée par la création d'exceptions et la poursuite de politiques discriminatoires.

L'accumulation d'armes dans le domaine stratégique est en hausse. Les capacités militaires ont un effet multiplicateur en raison de la militarisation et de l'intégration croissantes dans les domaines nucléaire, spatial, cybernétique, classique et de l'intelligence artificielle. Il en résulte une intensification des tensions politiques et militaires et une accentuation des asymétries stratégiques. Les dangers nucléaires s'aggravent et la perspective d'une guerre nucléaire est de nouveau du domaine du possible. Dans cet environnement de sécurité international et régional qui se dégrade, une poignée d'États semblent déterminés à perpétuer le statu quo pour conserver leur avantage stratégique. La conséquence de ces évolutions inquiétantes sur les mécanismes de désarmement est évidente. Nombre de ces tendances inquiétantes se manifestent en Asie du Sud, où le plus grand État continue d'être un bénéficiaire net de l'exceptionnalisme nucléaire et de la discrimination dans l'application des normes internationales et de la légalité. Il reste également le destinataire de généreux approvisionnements en armes classiques et non classiques, de technologies et de plateformes. Les effets de ces évolutions en Asie du Sud sont clairs : ils érodent la stabilité stratégique de la région, soutiennent les ambitions hégémoniques de l'État le plus grand, contribuent à sa poursuite incessante de la domination stratégique, à ses desseins agressifs et à l'opérationnalisation de ses doctrines dangereuses, et lui permettent de défier le droit international, y compris les résolutions du Conseil de sécurité.

Un certain nombre de nouveaux facteurs façonnent l'environnement stratégique mondial et régional. Les armes nucléaires et leurs vecteurs ne sont plus isolés. Ces armes et plateformes coexistent avec d'autres systèmes d'armes avancés dans différents domaines. Par conséquent, le débat sur le désarmement nucléaire ne peut plus faire abstraction de la complémentarité entre les différents systèmes d'armes et de leur incidence collective sur la sécurité des États, en particulier dans les situations d'asymétrie des capacités classiques et nucléaires. Compte tenu de cette situation dans le domaine nucléaire, il est de toute évidence nécessaire de reconstruire une architecture de sécurité internationale plus durable et plus équitable, ancrée dans les sept principes suivants.

Le premier principe est le respect total et systématique des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que des résolutions du Conseil de sécurité et du droit international, notamment en ce qui concerne le non-recours à la force et le règlement pacifique des différends. Le deuxième principe est la mise en œuvre de l'assurance contenue dans la Déclaration de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement selon laquelle tous les États ont un droit égal à la sécurité. Le troisième principe concerne le respect fidèle et l'exécution des obligations dans le domaine du désarmement nucléaire par les États respectifs. Le quatrième principe consiste à redynamiser les efforts en faveur de la maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional. Le cinquième principe consiste à éviter le deux poids, deux mesures et à adopter des mesures non discriminatoires dans le domaine nucléaire et dans d'autres domaines. Le sixième principe consiste à entamer des négociations au sein de la Conférence du désarmement et à conclure un instrument juridique sur les assurances négatives de sécurité. Le septième principe consiste à renforcer le régime juridique international existant afin d'empêcher la militarisation de l'espace et de placer les armes cybernétiques et autonomes sous un contrôle international efficace.

Le Pakistan reste attaché à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires de manière universelle, vérifiable et non discriminatoire. Cet objectif ne peut être atteint que par une adhésion fidèle aux principes cardinaux inscrits dans le Document de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et par leur mise en œuvre. À cette fin, le Pakistan réitère également son appel en faveur de l'ouverture immédiate de négociations concernant l'établissement d'une convention globale sur les armes nucléaires. Les propositions d'assurances négatives de sécurité sont

celles qui figurent à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement depuis le plus longtemps. Le Pakistan estime que cette question est la plus mûre pour des négociations de traité et qu'elle est susceptible de créer l'environnement nécessaire à l'instauration d'un climat de confiance et à l'apaisement des tensions.

Les propositions de traité qui ne coûtent rien à leurs auteurs mais qui ne tiennent pas compte des besoins légitimes des autres en matière de sécurité resteront lettre morte, comme le montre clairement l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations sur le traité interdisant la production de matières fissiles. Le temps d'un traité interdisant la production de matières fissiles qui gèlerait l'asymétrie actuelle des arsenaux nucléaires et des stocks de matières fissiles détenus par certains États dotés d'armes nucléaires est révolu depuis longtemps. Cette proposition dépassée n'apporte pas non plus de valeur ajoutée au désarmement nucléaire, comme le montre l'augmentation des arsenaux nucléaires des États qui se sont ostensiblement engagés à respecter les prétendus moratoires sur la production de matières fissiles. Pour ces raisons, le Pakistan continuera à s'opposer au traité interdisant la production de matières fissiles. Nous avons au contraire proposé un traité sur les matières fissiles qui aborde ces questions sous tous leurs aspects, de manière globale, efficace et vérifiable, et qui intègre explicitement les stocks de matières fissiles dans son champ d'application. Au cours de la présente session, le Pakistan déposera son projet de résolution traditionnel sur les assurances négatives de sécurité (A/C.1/77/L.36) au nom d'un grand nombre de coauteurs. Nous espérons qu'il sera adopté avec le soutien le plus large possible.

M. Baumann (Suisse) : Certains développements liés au domaine des armes nucléaires sont une source de grave préoccupation. Les dangers nucléaires résultant de l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine sont au premier rang de ces préoccupations. Nous condamnons fermement les multiples menaces nucléaires de la Russie cette année, comme nous le faisons pour toutes les menaces nucléaires, et nous l'exhortons une fois de plus à s'abstenir de toute rhétorique inacceptable, dangereuse et provoquante. Nous déplorons également le récent changement apparent dans la politique déclaratoire russe relative au seuil ouvrant la possibilité d'un recours à l'arme nucléaire. Nous soulignons que toute utilisation d'armes nucléaires serait catastrophique, avec des effets transfrontaliers.

L'incapacité de la dixième Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération

des armes nucléaires (TNP) à adopter un document final est également très préoccupante. Nous regrettons que, malgré les efforts déployés pour trouver un compromis, une délégation ait bloqué le consensus. Alors que le projet de document final était limité dans son ambition concernant le désarmement nucléaire, il aurait été important de s'entendre et de s'engager à nouveau sur ce qui nous unit, les objectifs communs énoncés dans le TNP, malgré la situation actuelle difficile. Ces développements interviennent dans un environnement plus large marqué par une absence générale de progrès en matière de désarmement nucléaire.

La grande majorité des engagements n'ont toujours pas été tenus, tandis que des mesures sont prises dans la direction opposée. Dans le domaine de la non-prolifération, nous observons également un manque de progrès en ce qui concerne le retour complet et mutuel de toutes les parties au Plan d'action global commun, alors que l'Iran poursuit ses activités en dépassant un certain nombre de limites clefs fixées dans l'accord. La République populaire démocratique de Corée continue de développer son programme d'armes nucléaires et de missiles balistiques tout en laissant ouverte la possibilité de reprendre les essais d'armes nucléaires. Nous condamnons les essais de missiles effectués par la République populaire démocratique de Corée.

Nous devons inverser ces tendances négatives. Je tiens à souligner que le TNP doit être au centre de ces efforts. Le TNP continue de jouer un rôle essentiel en tant que pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération. Les obligations ainsi que les engagements pris dans le cadre de cet instrument restent entièrement valides. Les propositions faites pour accélérer les progrès, telles que les « *stepping stones* » (approche pas à pas) introduits par l'Initiative de Stockholm, restent pertinentes alors que débute le nouveau cycle d'examen du TNP. La Suisse continuera à s'engager en faveur de toute une série de propositions, notamment la transparence, la vérification du désarmement nucléaire ou la question de l'irréversibilité. Nous estimons qu'il est particulièrement important de faire avancer la question de la responsabilité et de la mesurabilité, afin de mieux suivre les progrès dans la réalisation des engagements et des obligations découlant du TNP et de résorber les manquements en la matière.

Le dernier cycle d'examen a vu l'accord le plus large possible sur l'urgente nécessité de réduire les risques nucléaires. Ces risques persisteront tant que les armes nucléaires existeront, et leur élimination complète est le seul moyen de les éradiquer pleinement. Mais des

mesures spécifiques à court et moyen terme s'imposent dès à présent compte tenu des risques élevés d'utilisation d'armes nucléaires et des conséquences humanitaires catastrophiques d'une telle éventualité. Pour sa part, la Suisse est prête à continuer à soutenir les efforts dans ce domaine et à coopérer avec toutes les parties prenantes, en particulier avec les États dotés d'armes nucléaires.

Avant de conclure, nous réaffirmons également notre profonde inquiétude quant à la sûreté et la sécurité des installations nucléaires ukrainiennes, en particulier de la centrale nucléaire de Zaporijia. La Suisse condamne toute attaque contre cette centrale et demande le retrait des forces armées russes de son périmètre. Toutes les parties au conflit doivent respecter la protection spéciale accordée aux centrales nucléaires par le droit international humanitaire. Dans ce contexte, la Suisse salue les efforts inlassables de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), notamment sa présence continue à la centrale ainsi que ses recommandations, telles que la création d'une zone de protection de la sûreté et de la sécurité nucléaires à cette centrale. En outre, nous soutenons fermement les « sept piliers de la sûreté et de la sécurité nucléaires » du Directeur général de l'AIEA.

Par ailleurs, au début de cette année, la Suisse a participé en tant qu'observatrice à la première réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et a pu se faire une idée de la mise en œuvre de ce nouveau traité, notamment en ce qui concerne les obligations positives en matière d'assistance aux victimes et d'assainissement de l'environnement. La Suisse procédera à une réévaluation de sa position sur ce traité en tenant compte des développements du TNP et du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, ainsi que de considérations plus larges, en particulier la situation actuelle en matière de sécurité.

M. Den Bosch (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : En complément de la déclaration faite précédemment au nom de l'Union européenne, les Pays-Bas souhaitent faire les observations suivantes à titre national.

Une guerre nucléaire ne peut pas être gagnée et ne doit jamais être menée. Ces mots incarnent un principe de bon sens, qui conduit inévitablement à deux autres principes de bon sens, à savoir que la seule voie à suivre est celle d'un monde sans armes nucléaires et que le seul moyen d'y parvenir est le consensus. Nous regrettons donc que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ne soit pas parvenu à un consensus sur un document final de fond.

Nous ne nous attendions pas à ce que ce soit facile. La situation en matière de sécurité s'est considérablement détériorée depuis le 24 février. L'architecture de la maîtrise des armements est en train de se déliter à la suite de l'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et du Traité « Ciel ouvert ». Les négociations sur un retour au Plan d'action global commun (PAGC) semblent être dans l'impasse. Le risque de conflit nucléaire est plus élevé que jamais depuis la crise des missiles de Cuba, en raison de la rhétorique nucléaire dangereuse et irresponsable de la Russie. En outre, les attaques et la saisie d'installations nucléaires ukrainiennes par la Russie font peser de graves menaces sur la sûreté et la sécurité nucléaires.

Dans ce contexte, un résultat positif de la Conférence d'examen du TNP aurait envoyé un message fort. Bien que cela ne se soit pas concrétisé, nous pensons que nous devons poursuivre les discussions de fond que nous avons eues lors de la Conférence d'examen en août. Nous savons que 190 États parties restent profondément engagés et étaient prêts à faire des compromis dans l'intérêt du TNP et du multilatéralisme en général. Le TNP reste la pierre angulaire de l'architecture internationale de désarmement, de non-prolifération et de l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Les Pays-Bas, en tant que coordonnateur de l'Initiative transrégionale sur la non-prolifération et le désarmement, continueront à jeter des ponts et à chercher un terrain d'entente. Mais notre mission est sous pression. Nous avons besoin que tous les pays reviennent à un comportement responsable, y compris dans leurs messages. Nous avons besoin de progrès tangibles en matière de désarmement nucléaire, d'une plus grande transparence et d'une amélioration des rapports sur les arsenaux nucléaires, ainsi que d'un dialogue inclusif sur les doctrines nucléaires. La réduction des risques nucléaires devrait faire partie intégrante de la politique, de la posture et de la pratique nucléaires, sans intention de la substituer aux efforts de désarmement. Les États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité particulière pour atteindre ces objectifs. En outre, les risques actuels en matière de sûreté, de sécurité et de garanties nucléaires sont tout à fait inacceptables. Nous devons donc tous réaffirmer et renforcer le rôle essentiel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en ce qui concerne les garanties et les utilisations sûres et sécurisées de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. L'AIEA ne peut faire correctement son travail que si des accords de garanties généralisées et des protocoles additionnels sont en place.

Je tiens à souligner qu'il importe d'améliorer l'accès de tous les États parties à l'énergie, à la science et à la technologie nucléaires. Les Pays-Bas se félicitent des propositions concrètes qui établissent un lien entre les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire et les objectifs de développement durable. Nous soutenons également les mesures pragmatiques et inclusives, notamment l'universalisation du TNP, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles. Les bases en ont déjà été jetées. Il n'y a aucune raison valable de bloquer le début des négociations.

Nous sommes extrêmement préoccupés par les activités de l'Iran visant à accroître ses stocks d'uranium et à développer sa capacité d'enrichissement sans aucune justification civile plausible. Qui plus est, ce pays a mis fin au contrôle qui existait dans le cadre du PAGC. Outre les questions liées au PAGC, nous demandons instamment à l'Iran de clarifier les questions de garanties en suspens et de coopérer de bonne foi avec l'AIEA.

Enfin, nous sommes vivement préoccupés par la multiplication des essais de missiles effectués par la République populaire démocratique de Corée et par l'expansion de ses programmes nucléaire et de missiles balistiques. Nous condamnons fermement ces activités, qui constituent une menace grave pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

En fin de compte, nous voulons éliminer les armes nucléaires et, dans le cadre de nos efforts pour atteindre cet objectif, nous aurons besoin de mesures provisoires telles que des normes de sécurité strictes, la réduction du risque nucléaire, le retour à la norme de non-recours aux armes nucléaires et la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Profitons de l'approche illustrée par l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, l'Initiative de Stockholm, l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire », le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et le Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire. Sur la base d'une proposition émanant de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, les parties au TNP ont approuvé la création d'un groupe de travail chargé d'examiner l'efficacité et la transparence du cycle d'examen. Nous devons saisir cette occasion et veiller à ce qu'elle débouche sur des recommandations concrètes et applicables.

Nous soulignons également que les initiatives de désarmement doivent tenir compte de l'importance de l'inclusion et de la diversité, surtout en assurant la

participation pleine, égale et véritable des femmes et des hommes. Aujourd'hui plus que jamais, il est impératif de créer un monde plus sûr, libéré du risque de guerre nucléaire. Pour paraphraser Dag Hammarskjöld, cela ne nous mènera peut-être pas au paradis, mais cela nous sauvera de l'enfer.

M. Aidid (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie s'associe aux déclarations faites précédemment par les représentants de l'Indonésie et du Viet Nam, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Comme la majorité des États Membres, la Malaisie a toujours plaidé en faveur d'une action urgente pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Nous avons une responsabilité fiduciaire à l'égard des générations actuelles et futures et, à ce titre, devons impérativement réaliser cet idéal dans les plus brefs délais. En réalité, cela ne nécessitera pas d'efforts herculéens si tous s'investissent pleinement et véritablement.

Si le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la clef de voûte du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires, son efficacité continue n'est en aucune manière garantie. Les États parties au TNP se trouvent aujourd'hui en terrain inconnu, après que les neuvième et dixième Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'ont pas réussi à adopter un document final de fond. On peut dire que le Traité se trouve dans une situation de crise qui, si l'on n'y remédie pas rapidement, risque d'entraîner l'érosion de son intégrité et de sa crédibilité. Il est temps que les États parties réfléchissent sérieusement à l'avenir de cet instrument intégral. Toutes les obligations et tous les engagements découlant du TNP, en particulier ceux qui incombent aux États dotés d'armes nucléaires au titre de l'article VI du Traité, doivent être respectés sans délai. En outre, les États bénéficiant de ce qu'on appelle les garanties de sécurité nucléaire élargies ne peuvent s'exonérer de leur responsabilité d'éliminer le rôle des armes nucléaires dans leurs concepts, doctrines et politiques militaires et de sécurité.

Dans un contexte de tensions accrues et de rivalité renouvelée entre grandes puissances, la Malaisie est profondément préoccupée par le fait que les améliorations qualitatives et les augmentations quantitatives des armes nucléaires se poursuivent sans relâche. Nous condamnons également sans équivoque toute menace nucléaire, explicite ou implicite, et indépendamment des circonstances. Et pourtant, malgré ces tendances déconcertantes, il y a

des lueurs d'espoir. L'entrée en vigueur en 2021 du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et l'organisation réussie de la première réunion des États parties en juin de cette année témoignent d'une dynamique croissante visant à libérer le monde du fléau des armes nucléaires. Avec l'Afrique du Sud, la Malaisie est fière de coprésider le groupe de travail informel sur l'universalisation du Traité. Le succès grandissant du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires doit nous motiver à revitaliser d'autres instruments et plateformes clefs.

Dans notre région, la Malaisie œuvrera sans relâche avec ses collègues de l'ASEAN pour résoudre, conformément aux objectifs et aux principes inscrits dans le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, toutes les questions qui subsistent concernant la signature et la ratification de son protocole dans les meilleurs délais, conformément aux aspirations des dirigeants de l'ASEAN. La mise en place d'assurances négatives de sécurité juridiquement contraignantes par les États dotés d'armes nucléaires est essentielle pour garantir la paix et la sécurité en Asie du Sud-Est. Nous exhortons également les États visés à l'annexe 2 à signer et à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour permettre son entrée en vigueur dès que possible.

La Malaisie est gravement préoccupée par l'évolution de la situation dans la péninsule coréenne. La récente escalade provoquée par le lancement par la République populaire démocratique de Corée d'un missile balistique au-dessus du Japon la semaine dernière et le tir signalé hier d'un missile balistique de courte portée ne laissent pas de nous inquiéter. Ma délégation réaffirme l'importance de la retenue de la part de tous les parties concernées ainsi que la nécessité de reprendre le dialogue en vue de parvenir à la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule.

Les cicatrices laissées par des générations de victimes et de survivants de l'utilisation et des essais d'armes nucléaires témoignent tragiquement des effets humanitaires dévastateurs que ces armes sont intrinsèquement capables d'infliger. Il est inconcevable que l'humanité doive vivre indéfiniment dans l'ombre de ces outils de guerre et de destruction, qui représentent aujourd'hui une épée de Damoclès au-dessus de notre monde. Avançons d'un pas ferme, avec une détermination renouvelée, pour annoncer l'aube d'une ère sans armes nucléaires.

M. Dzwonek (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne s'associe pleinement à la déclaration prononcée précédemment au nom de l'Union européenne, et je souhaite souligner plusieurs questions clefs à titre national.

Nous avons entamé cette année avec quelques raisons d'être optimistes. En janvier, nous étions sur le point de commencer la dixième session de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui avait été reportée pendant près de deux ans. En outre, un contexte positif était créé à ce moment-là par la déclaration conjointe des dirigeants des cinq États dotés d'armes nucléaires sur la prévention de la guerre nucléaire et la nécessité d'éviter une course aux armements. Pourtant, aujourd'hui, nous n'avons aucune raison d'être optimistes. Au contraire, la déclaration conjointe a déjà été violée par la Russie dans le cadre de son agression illégale et injustifiée contre l'Ukraine. De plus, la Conférence d'examen n'a pas abouti à un résultat tangible, en raison du veto d'un seul pays, qui a préféré l'isolement à la coopération et au multilatéralisme. Ces événements sont des exemples d'un problème plus important, plus fondamental, de nature stratégique. L'agression russe contre l'Ukraine remet en cause l'ensemble de l'architecture de sécurité mondiale, y compris dans le domaine nucléaire.

Je tiens à souligner une fois de plus que l'invasion russe constitue une violation flagrante du Mémorandum de Budapest. Il s'agit d'un rejet ouvert de la volonté d'entreprendre un dialogue véritable sur les questions nucléaires qui doit accroître la transparence et réduire les risques. Dans un contexte de conflit généralisé en Europe, la Russie a continué à menacer la communauté internationale de recourir aux armes nucléaires et à mettre ses forces stratégiques en état de haute alerte. Les forces armées russes prennent par la force le contrôle d'installations nucléaires en Ukraine et effectuent des frappes de missiles et des tirs d'artillerie à proximité de ces installations. Les troupes russes occupent la centrale nucléaire de Zaporijia, terrorisant son personnel et déployant des équipements militaires lourds au cœur du site. C'est la Russie qui met en péril la sécurité et la sûreté nucléaires en Ukraine.

D'une manière plus générale, il est manifeste que la Russie enfreint l'article VI du TNP depuis des années. Elle n'a rien fait en matière de désarmement nucléaire. Elle n'a aucun désir de travailler avec tous les autres États pour créer un environnement de sécurité plus propice aux progrès du désarmement. Elle ne s'intéresse pas aux approches diplomatiques visant à accroître la compréhension et la confiance mutuelles. Comme nous pouvons le voir aujourd'hui, la stratégie nucléaire de la Russie et la modernisation de ses systèmes d'armes nucléaires, y compris l'accroissement de ses approvisionnements en armes nucléaires non stratégiques, témoignent de sa

part d'une posture d'intimidation stratégique de plus en plus agressive. Pour compliquer plus encore ce sombre tableau, le Bélarus a récemment renoncé à son propre statut d'État dénucléarisé, à la suite d'amendements à sa Constitution et d'autres signaux et déclarations concernant la possibilité d'accueillir des armes nucléaires russes sur son territoire. Ce contexte préoccupant influera sur nos efforts en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires au sein de cet organe au cours des prochaines semaines.

Avant tout, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir et renforcer le TNP. Il doit rester la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et un fondement essentiel de la poursuite d'un désarmement effectif, vérifiable et irréversible, conformément à son article VI.

Deuxièmement, nous devons contribuer à renforcer le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le rôle de l'Agence, qui est une composante fondamentale du régime de non-prolifération nucléaire. Plus il sera fort, plus nous enverrons un message fort aux personnes qui, dans différentes régions du monde, pourraient voir dans l'agression perpétrée par l'un des États européens dotés d'armes nucléaires une incitation à saper l'architecture de la sécurité internationale et à se procurer des armes nucléaires. L'Agence est également importante pour garantir la sécurité et la sûreté nucléaires, et c'est pourquoi nous demandons à la Russie de cesser immédiatement toutes ses actions dirigées contre les installations nucléaires pacifiques de l'Ukraine et de retirer son personnel militaire et autre, y compris de la centrale nucléaire de Zaporijia. Il est essentiel de permettre aux autorités ukrainiennes de reprendre leurs responsabilités souveraines et à l'Agence de mener pleinement et en toute sécurité des activités de vérification des garanties en Ukraine. La résolution du Conseil des gouverneurs de l'AIEA à cet égard doit être mise en œuvre intégralement et immédiatement.

Enfin, et non des moindres, nous devons nous pencher sur l'avenir du système mondial de maîtrise des armements. Son état actuel est une source de préoccupation depuis un certain temps déjà. Le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques est le seul mécanisme de maîtrise des armes non classiques en place. S'il doit contribuer au maintien de la stabilité stratégique globale, il doit surtout mener à un traité de suivi plus large couvrant toutes les armes nucléaires, y compris les armes non stratégiques en Europe, et leurs nouveaux

types. La Chine doit participer dans un esprit constructif à ces efforts.

Pour terminer, nous sommes fermement convaincus que nos travaux aboutiront à des résultats importants et utiles pour l'ensemble de nos efforts en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Dans les conditions de sécurité actuelles, marquées par une véritable guerre en Europe et la détérioration radicale de l'architecture de sécurité mondiale qui en résulte, nous en avons plus que jamais besoin si nous voulons préserver nos processus essentiels de maîtrise des armements et de non-prolifération.

M. Andersen (Norvège) (*parle en anglais*) : Nous nous trouvons dans une situation sans précédent. L'un des membres permanents du Conseil de sécurité a menacé d'utiliser des armes nucléaires. De tels signaux irresponsables sont totalement inacceptables. Ils constituent une menace directe pour la sécurité et la stabilité internationales et portent gravement atteinte à la déclaration commune des dirigeants des cinq États dotés d'armes nucléaires, qui ont affirmé qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. La Norvège encourage tous les États dotés d'armes nucléaires à confirmer leur soutien à cette déclaration et félicite ceux qui l'ont déjà fait au cours de nos délibérations. Le dialogue et la communication sont essentiels, surtout en temps de crise. Nous accueillerions favorablement un dialogue continu sur la stabilité stratégique entre les États-Unis et la Fédération de Russie. Nous encourageons également la Chine à participer à un dialogue qui pourrait conduire à des réductions de toutes les catégories d'armes nucléaires. Cela serait bénéfique pour notre sécurité commune.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la clef de voûte du régime mondial de désarmement nucléaire et de non-prolifération. Comme beaucoup d'autres États, nous avons été déçus par l'absence d'engagements concrets en matière de désarmement dans le projet de document final de la dixième Conférence d'examen du TNP. Toutefois, le fait que tous les États, sauf un, étaient disposés à accepter le projet met en évidence les engagements que nous partageons à l'égard du TNP. Nous devons nous appuyer sur le fait qu'un terrain d'entente a été trouvé sur plusieurs questions qui nous divisent avant que la Russie ne bloque le consensus.

Une vérification crédible à l'appui des futurs accords sur le désarmement dans lesquels tous les États peuvent avoir confiance reste une priorité élevée pour la Norvège. Nous continuerons à jouer un rôle de premier plan au sein du Groupe d'experts gouvernementaux des

questions de vérification du désarmement nucléaire et nous nous félicitons de l'avancement de ses travaux. En collaboration avec les pays partenaires, nous présenterons à nouveau un projet de décision sur la vérification du désarmement nucléaire afin de maintenir ce point à l'ordre du jour. Nous continuons de participer activement au Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et au Partenariat quadripartite de vérification nucléaire, en mettant l'accent sur le travail technique et scientifique. Avec le Royaume-Uni, la Norvège a également proposé une nouvelle initiative de dialogue multilatéral sur l'irréversibilité. Il s'agit d'un principe établi pour le désarmement, mais il n'existe pas de compréhension commune claire de ce qu'il implique. Des travaux multilatéraux sont donc nécessaires.

La réduction des risques reste une autre priorité pour la Norvège. En effet, cela semble encore plus urgent dans la situation actuelle en matière de sécurité. La Norvège encourage également une approche factuelle des conséquences humanitaires de l'utilisation des armes nucléaires. Cette perspective devrait guider nos efforts en matière de désarmement nucléaire, car elle met l'accent sur les conséquences catastrophiques pour les populations et l'environnement de tout emploi d'armes nucléaires.

La Norvège se félicite des récentes ratifications du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par la Guinée équatoriale, la Gambie, Sao Tomé-et-Principe, le Timor-Leste, les Tuvalu et la Dominique. Grâce à ce dernier pays, l'adhésion au Traité est désormais universelle en Amérique latine et dans les Caraïbes, ce qui constitue une étape importante pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Norvège exhorte tous les États à ratifier le Traité sans délai, en particulier ceux qui sont nécessaires à son entrée en vigueur. Des progrès doivent également être réalisés dans la négociation et la conclusion d'un traité vérifiable interdisant la production de matières fissiles. Une solution devra également être trouvée pour régler la question des stocks existants.

La Norvège poursuivra également ses efforts pour promouvoir l'égalité des genres et une participation diversifiée aux processus de désarmement, et elle soutient les initiatives visant à y associer la jeune génération.

M. Bencini (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration faite plus tôt au nom de l'Union européenne, et je souhaite ajouter quelques observations à titre national.

L'Italie partage pleinement l'objectif de parvenir à un monde pacifique, sûr et exempt d'armes nucléaires.

Dans ce contexte, la poursuite de l'agression injustifiée et non provoquée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international et de l'ordre international fondé sur des règles. Nous condamnons la rhétorique nucléaire irresponsable de la Russie, la trahison des garanties de sécurité données au moment de l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la menace qui pèse sur l'infrastructure nucléaire de l'Ukraine. Nous considérons également que le changement constitutionnel au Bélarus lui permettant de renoncer à son statut de zone dénucléarisée est une tentative inacceptable de redéfinir l'architecture de sécurité européenne et les règles qui la sous-tendent.

Nous regrettons profondément qu'à la récente Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, il n'ait pas été possible d'adopter un document final en raison du blocage du consensus par la Russie. Même si le projet de texte était un compromis, il aurait représenté une étape importante, en particulier dans le contexte stratégique actuel. Le TNP reste la pierre angulaire du régime international de désarmement, avec ses trois piliers qui se renforcent mutuellement. Le Traité doit être maintenu et préservé. Nous invitons donc les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires, sans délai ni condition.

Le TNP est le seul cadre juridique réaliste pour parvenir à un monde sans armes nucléaires d'une manière qui favorise la stabilité internationale, conformément au principe d'une sécurité non diminuée pour tous. Cet objectif ne peut être atteint que par une approche progressive, en prenant des mesures efficaces qui impliquent toutes les parties prenantes dans une perspective consensuelle. Nous nous efforçons de réaliser de véritables progrès en matière de désarmement nucléaire parce que nous sommes profondément préoccupés par les conséquences potentiellement catastrophiques de l'utilisation des armes nucléaires. L'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est une mesure que nous appelons de nos vœux. En tant que fervent défenseur du Traité et conformément à son rôle actuel de co-coordonnateur de l'article XIV, l'Italie invite tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier les huit derniers États visés à l'annexe 2, à le signer et à le ratifier sans plus tarder. Entre-temps, nous invitons tous les États à continuer de respecter le moratoire volontaire sur les essais nucléaires et à s'abstenir de toute action susceptible de porter atteinte à l'objet et au but du Traité.

Une autre priorité essentielle est l'ouverture sans délai de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires à la Conférence du désarmement. En attendant sa conclusion, tous les États devraient respecter un moratoire sur la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Nous sommes également favorables à la reprise des discussions de fond sur les garanties négatives de sécurité, dans le cadre d'un programme de travail complet et équilibré, en vue de formuler des recommandations portant sur tous leurs aspects, sans exclure un instrument international juridiquement contraignant. À cet égard, nous réaffirmons également notre appui à la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. L'Italie accueille positivement toutes les initiatives prises dans le domaine de la vérification du désarmement nucléaire, initiatives qu'elle considère comme des outils importants pour instaurer la confiance entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui ne le sont pas. Nous soulignons l'importance de la réduction des risques, qui peut contribuer à atténuer les tensions et à instaurer la confiance nécessaire.

Les États dotés d'armes nucléaires assument des responsabilités fondamentales pour ce qui est de la mise en œuvre de l'article VI du TNP. L'Italie s'est félicitée de l'accord conclu entre les États-Unis et la Fédération de Russie en vue de proroger le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et d'établir un dialogue bilatéral sur la sécurité, ainsi que des efforts déployés par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, mais elle continue d'appeler les États nucléaires dotés des plus grands arsenaux à prendre des mesures concrètes en vue d'un désarmement nucléaire effectif par le biais de nouvelles réductions, et à coopérer activement au renforcement de l'ensemble de l'architecture du désarmement.

La prolifération des armes nucléaires continue de représenter une menace majeure pour la sécurité internationale. Les accords de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ainsi que leurs protocoles additionnels, restent fondamentaux pour assurer notre sécurité et constituent un élément essentiel du TNP. Le système de garanties de l'Agence est essentiel pour garantir le caractère pacifique des activités nucléaires. L'Italie demande à l'Iran de respecter pleinement ses obligations en matière de garanties et de s'abstenir de toute nouvelle activité liée à l'enrichissement de l'uranium, en violation du Plan d'action global commun, ainsi que de continuer à travailler avec l'AIEA pour garantir l'exactitude et l'exhaustivité des déclarations

requis. Parallèlement, nous appelons toutes les parties impliquées dans les pourparlers de Vienne à continuer à investir dans le dialogue et à ne ménager aucun effort pour relancer l'accord.

L'Italie est gravement préoccupée par le nombre croissant de tirs de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée, dont récemment deux missiles balistiques intercontinentaux, qui mettent gravement en péril la sécurité internationale et le régime mondial de non-prolifération. Nous considérons comme inacceptable la récente adoption d'une loi nationale codifiant le droit de lancer des frappes nucléaires préventives. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à participer de bonne foi à des pourparlers diplomatiques en vue d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible. Dans l'intervalle, le régime international de sanctions doit rester en place et être effectivement appliqué.

M. Bandiya (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés, et du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique.

Les armes nucléaires et leur prolifération constituent des menaces pour la paix et la sécurité internationales. Leur élimination est donc un objectif commun que nous devrions chercher à atteindre tous ensemble. Cela n'a jamais été aussi urgent qu'aujourd'hui. Bien que ma délégation reste attachée au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et continue à le promouvoir, mon pays déplore que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité, qui s'est tenue à New York du 1^{er} au 26 août, n'ait pas réussi à produire un document final consensuel évaluant la mise en œuvre du Traité. Douze années se sont écoulées depuis l'adoption en 2010 d'un document final par une Conférence d'examen. À cet égard, le Nigéria tient à souligner que le Traité constitue un fondement essentiel pour la poursuite du désarmement nucléaire et joue un rôle clef dans l'action que nous menons pour empêcher la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires. Conformément à sa position sur l'élimination totale des armes nucléaires, le Nigéria continuera donc d'appeler à la pleine mise en œuvre de tous les engagements pris dans le cadre du TNP et à l'engagement sans ambiguïté de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, pris par les États dotés d'armes nucléaires lors de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 et de la Conférence d'examen de 2010.

Mon pays a eu l'honneur de se joindre à d'autres pays au sein du groupe restreint parrainant la résolution 71/258, qui a conduit à l'adoption en 2017 du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et à son entrée en vigueur le 22 janvier 2021.

À cet égard, le Nigéria s'est félicité de la convocation de la première Réunion des États parties au Traité, qui s'est tenue à Vienne du 21 au 23 juin. Nous saluons à nouveau l'adoption par la Réunion de la déclaration intitulée « Notre engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires ». Cette déclaration réaffirme notre engagement et notre détermination à parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires. Nous exprimons à nouveau notre appui au Plan d'action de Vienne, également adopté à la Réunion, en vue de faciliter la mise en œuvre effective et rapide du Traité, y compris les objectifs et les buts qui y sont énoncés. C'est donc à la lumière de notre obligation collective et de nos efforts incessants pour mettre fin à la prolifération des armes nucléaires que je félicite les États Membres de l'adoption du Plan d'action du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous espérons que l'entrée en vigueur du Traité marquera le début d'une ère où nous assisterons à l'élimination totale des armes nucléaires, ce qui est essentiel pour la paix et la sécurité internationales. Aussi exhortons-nous les États Membres qui n'ont pas encore signé et ratifié le Traité à suivre le mouvement. Nous réaffirmons également que tous les États Membres de l'ONU doivent respecter sans réserve toutes les interdictions énoncées dans le Traité.

Tout en continuant à soutenir résolument le régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaires, nous restons conscients des utilisations bénéfiques de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et réaffirmons le droit de tous les États à utiliser les technologies nucléaires pour leurs aspirations en matière de développement, conformément aux articles pertinents du TNP et au Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Je voudrais saisir cette occasion pour saluer le rôle de premier plan joué par l'AIEA dans la promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et son rôle central dans la promotion des normes de sécurité et de sûreté nucléaires, ainsi que de la vérification et des garanties.

Enfin, le Nigéria réitère son appel à la mise en œuvre et à l'application de tous les traités sur l'élimination des armes nucléaires et réaffirme sa position de principe en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Plusieurs délégations ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je

rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à cinq minutes pour la première intervention et à trois minutes pour la seconde.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie rejette toutes les accusations sans fondement qui ont été faites à son sujet par un certain nombre de délégations. Nous avons répondu par des explications assez détaillées à ce qui a été dit à propos des déclarations nucléaires de la Fédération de Russie, et je ne vois pas l'intérêt de répéter une nouvelle fois notre position. Ce que je voudrais principalement faire aujourd'hui, c'est répondre aux accusations, qui sont essentiellement déconnectées de la réalité, concernant le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et les mesures prises par la Russie et le Bélarus dans l'arène nucléaire. Nous avons discuté à de nombreuses reprises dans cette salle de l'obsolescence du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire en raison du retrait des États-Unis. Je me contenterai donc de souligner que, dans sa frénésie de propagande, la délégation polonaise ne fait que piétiner les cendres d'un accord qu'elle a activement contribué à détruire. Étant donné que le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire n'existe plus, elle devrait plutôt appeler à la prévention d'une course aux armements et à la prévisibilité et à la retenue en ce qui concerne les missiles.

Nous avons proposé une solution à ce problème il y a longtemps, sur la base de l'initiative de la Russie d'établir des moratoires réciproques avec l'OTAN sur le stationnement de missiles terrestres à portée intermédiaire et à plus courte portée en Europe. Toutefois, à en juger par les programmes de missiles des États-Unis, les chances de succès de notre initiative semblent nulles, et il semble plutôt que ce soit la Pologne qui veuille l'enterrer par ses achats de plus en plus intensifs de systèmes de missiles de plus en plus avancés aux États-Unis.

Les mesures prises par la Russie et le Bélarus pour assurer la sécurité de la Confédération dans ces nouvelles conditions constituent une réponse à la politique de déstabilisation menée de longue date par l'OTAN. Je parle de la pratique des missions dites de partage nucléaire qui utilisent essentiellement des armes nucléaires des États-Unis stationnées sur le territoire d'États de l'OTAN non nucléaires, ce qui va à l'encontre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Nous avons longtemps fait preuve de retenue à cet égard. Nous avons essayé pendant des années de persuader Washington de renvoyer toutes ses armes nucléaires

sur son territoire national et de cesser de former des États non nucléaires à leur utilisation, mais tout cela a été rejeté. De plus, les appels au déploiement possible de l'infrastructure nucléaire de l'OTAN plus à l'est se font de plus en plus pressants. La Pologne, par exemple, exprime depuis plusieurs années le souhait de participer pleinement à des missions de partage nucléaire. Varsovie a considérablement renforcé son activité sur ce front ces derniers temps, ce qui a incontestablement pesé dans les calculs de la Russie et du Bélarus lorsqu'ils ont envisagé des contre-mesures. Nous procédons à la mise en œuvre pratique de ces mesures en stricte conformité avec les obligations de la Russie et du Bélarus au titre du TNP. L'étape actuelle consiste exclusivement à transférer au Bélarus des complexes Iskander-M doublement équipés de missiles classiques et à équiper certains avions bélarussiens Su-25 de la technologie leur permettant de transporter des armes nucléaires. Toutefois, il n'est pas prévu de transférer les technologies permettant de convertir les avions en avions porteurs d'armes nucléaires. Pour l'instant, nous n'envisageons pas d'équiper physiquement les avions bélarussiens de têtes nucléaires ou de les transférer sur le territoire bélarussien. Nous n'envisageons pas non plus d'établir des installations au Bélarus pour stocker des têtes nucléaires, que nous continuerons à conserver dans des installations centrales de stockage sur le territoire russe.

Nous formerons le personnel militaire bélarussien dans des centres de formation russes sur la base de programmes qui ne prévoient pas l'utilisation de têtes nucléaires. D'autres mesures seront prises en fonction des activités des États membres de l'OTAN. En particulier, nous suivons attentivement l'évolution de la situation à la suite de la récente déclaration des dirigeants polonais concernant la demande officielle qu'ils ont adressée aux États-Unis au sujet du stationnement d'armes nucléaires américaines sur le territoire polonais. Il s'agit évidemment d'une mesure très déstabilisante. Si la situation politique et militaire dans la région s'aggrave de manière notable et que les menaces nucléaires s'étendent, nous nous réservons le droit de prendre des mesures supplémentaires pour assurer la sécurité de la Confédération.

M. Elhomosany (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse à la déclaration de la délégation canadienne demandant à l'Égypte de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). L'Égypte tient à souligner d'emblée qu'elle soutient pleinement le Traité. Nous avons participé sérieusement et activement aux négociations qui ont abouti au TICE et l'avons signé. Il convient de noter que si

l'Égypte ne l'a pas ratifié, c'est en raison du déséquilibre persistant du régime de désarmement et de non-prolifération dans la région du Moyen-Orient. Jusqu'à présent, tous les États de la région n'ont pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Les installations nucléaires continuent d'être exploitées en dehors du régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). La mesure n° 10 du plan d'action de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010 stipule que la ratification du TICE est une responsabilité première des États dotés d'armes nucléaires et encourage donc les pays qui n'ont pas encore adhéré au TNP ou qui exploitent des installations nucléaires en dehors du régime de garanties généralisées de l'AIEA à signer et à ratifier ce traité.

En outre, toutes les Conférences d'examen du TNP ont affirmé l'importance de l'universalisation du Traité, qui n'a pas encore été réalisée. L'Égypte exhorte donc tous les États à maintenir leur engagement à réaliser l'universalité du TNP et à respecter les dispositions de la mesure n° 10 du plan d'action 2010.

M. Al Ashkar (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je me sens obligé de prendre la parole pour clarifier certains aspects de la déclaration du représentant de l'Union européenne concernant la coopération de la Syrie avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous rejetons ses observations faisant état d'un manque d'engagement de la part de la Syrie vis-à-vis de ses obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et tenons à souligner que la Syrie a coopéré de manière constructive avec l'AIEA, en faisant preuve d'une grande souplesse et en ne ménageant pas ses efforts pour résoudre les questions en suspens, y compris un accord sur un plan d'action visant à les régler. Les rapports annuels de l'AIEA sur la mise en œuvre du régime de garanties, dont le dernier date de 2022, reconnaissent que la Syrie respecte pleinement les engagements qu'elle a pris dans le cadre de son accord de garanties généralisées, notamment en satisfaisant à toutes les missions d'inspection dans les délais impartis, la dernière ayant eu lieu le 10 mai malgré les difficultés liées à la propagation de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

En ce qui concerne le protocole additionnel, qui a également été mentionné dans la déclaration, ma délégation souhaite souligner qu'il importe de ne pas confondre les obligations juridiques prévues par le Traité avec les mesures volontaires. Je tiens également à souligner que quiconque plaide en faveur du maintien du régime de

non-prolifération ne doit pas oublier le fait qu'un État partie de la région possédant un vaste arsenal d'armes nucléaires n'a pas adhéré au TNP et ne soumet pas ses armes et ses installations au régime de garanties généralisées de l'AIEA.

M. Kim In Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation est contrainte d'exercer son droit de réponse en réaction aux déclarations faites au nom de l'Union européenne, de la France et d'autres pays. Nous rejetons totalement les déclarations éculées des pays occidentaux. Il est ridicule et honteux de la part de l'Union européenne, de la France et d'autres pays de continuer à danser au diapason des États-Unis dans la poursuite d'une politique haineuse et hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée et sans aucun sens de l'indépendance en matière de politique étrangère.

Nous réaffirmons que notre État a le droit souverain et légitime de renforcer régulièrement ses capacités militaires pour faire face au paysage politique et militaire créé dans la péninsule coréenne par les États-Unis, qui se déchaînent dans leurs efforts pour étrangler notre République. Notre exercice du droit de réponse est pleinement conforme à la Charte des Nations Unies et au droit international. Le paysage sécuritaire de la péninsule coréenne est pris dans un cercle vicieux de tensions et de confrontations en raison de l'hostilité croissante et de la présence de forces étrangères contre la République populaire démocratique de Corée, et la situation est récemment entrée dans une phase beaucoup plus dangereuse.

Rien que cette année, les États-Unis ont organisé une série d'exercices militaires conjoints massifs visant mon pays, avec l'introduction ininterrompue de divers moyens nucléaires et d'armes sophistiquées. En outre, les États-Unis, dans le prolongement de leur accord sur le renforcement de la dissuasion avec la Corée du Sud et en réponse à la promulgation par la République populaire démocratique de Corée d'une loi sur sa politique en matière de forces nucléaires d'État, ont déployé la force opérationnelle du porte-avions à propulsion nucléaire *Ronald Reagan* dans les eaux au large de la péninsule coréenne pour organiser des exercices navals conjoints avec la Corée du Sud dans la mer de l'Est (mer de Chine méridionale) du 26 au 29 septembre et des exercices sous-marins conjoints avec le Japon et la Corée du Sud le 30 septembre. Les États-Unis ont même ouvertement menacé la République populaire démocratique de Corée sur le plan militaire en envoyant à nouveau le porte-avions nucléaire dans la mer de l'Est pour organiser un

exercice combiné de défense antimissile le 6 octobre et un exercice naval mobile combiné les 7 et 8 octobre.

Dans ces circonstances troublantes, nous avons été contraints de décider d'organiser des exercices militaires simulant différents niveaux d'une guerre réelle afin de vérifier et d'améliorer la fiabilité et la puissance de combat de nos moyens de dissuasion et d'envoyer un avertissement militaire marqué aux forces hostiles. Ce sont en effet les États-Unis et leurs États vassaux qui représentent un grave danger pour le régime mondial de non-prolifération avec l'établissement du pacte de sécurité AUKUS entre l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis. Ils portent également atteinte à la paix et à la stabilité dans la région Indopacifique en déployant des porte-avions à propulsion nucléaire et divers navires de guerre dans la région. Plus les États-Unis maintiennent leur campagne de pression sur la République populaire démocratique de Corée en ralliant leurs États vassaux, plus nous renforcerons nos mesures de légitime défense.

Nous surveillons de près les conditions de sécurité précaires de la péninsule coréenne et toutes les actions militaires des États-Unis et des forces qui nous sont hostiles, et nous prendrons avec fermeté toutes les contre-mesures militaires qui pourraient s'avérer nécessaires. Tant que les forces hostiles n'abandonneront pas l'illusion profondément ancrée qu'elles pourraient un jour désarmer complètement la République populaire démocratique de Corée et faire s'effondrer notre système en utilisant des outils aussi évidents que les menaces et l'intimidation, nous continuerons sur notre lancée.

M. Den Bosch (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Les Pays-Bas souhaitent exercer leur droit de réponse aux accusations infondées de la Fédération de Russie selon lesquelles les accords de partage nucléaire de l'OTAN pourraient constituer une violation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). L'objectif fondamental de la capacité de défense nucléaire de l'OTAN a toujours été de préserver la paix, de prévenir la coercition et de dissuader toute agression. Nos alliés ont toujours respecté les obligations qui leur incombent au titre du TNP et continueront de le faire.

Les arrangements nucléaires de l'OTAN restent pleinement compatibles avec le TNP et ont été mis en place bien avant l'entrée en vigueur du TNP en 1970. Il en est résulté une intégration transparente des accords de

partage nucléaire de l'OTAN dans le TNP, qui est depuis longtemps acceptée et comprise publiquement par tous les États parties au TNP. Dans le cadre des accords de partage nucléaire de l'OTAN, les États-Unis conservent la garde et le contrôle exclusifs de leurs armes nucléaires déployées en Europe, dans le plein respect des articles premier et II du TNP.

Qu'il me soit permis de conclure en répétant que les alliés de l'OTAN ont toujours respecté les obligations qui leur incombent en vertu du TNP et qu'ils continueront à le faire.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons épuisé le temps qui nous était imparti pour cet après-midi. Je voudrais prendre une minute du temps de la Commission pour partager avec les membres une autre réflexion, comme je l'ai fait vendredi dernier (voir A/C.1/77/PV.5). C'est Einstein lui-même qui a dit,

« La puissance déchaînée de l'atome a tout changé, sauf nos modes de pensée, et nous dérivons ainsi vers une catastrophe sans précédent ». Il a poursuivi en disant, même s'il ne connaissait peut-être pas les armes nucléaires à l'époque : « Je ne sais pas avec quelles armes la troisième guerre mondiale sera menée, mais la quatrième guerre mondiale sera menée avec des bâtons et des pierres ».

C'est tout ce qui resterait de la planète. Certains disent qu'Einstein a déclaré que s'il avait su, il serait devenu horloger. Réfléchissons-y et essayons de changer de cap. Traçons la voie de la paix. Nous y avons droit. Nos générations futures y ont droit, comme nos jeunes nous l'ont rappelé ce matin même en présentant le « Pitching Peace Youth Music Challenge » (Défi musical pour les jeunes « Lancer la paix »), exprimant leur passion pour la paix par la musique. J'ai pris la liberté de leur promettre, au nom de la Commission, que nous travaillerons pour la paix. Nous ne pouvons pas les décevoir. Les jeunes d'aujourd'hui ne seront bientôt plus jeunes. Dépêchons-nous donc d'y réfléchir.

La prochaine séance de la Commission se tiendra le lundi 17 octobre à 10 heures, dans cette même salle. Conformément au programme de travail, nous poursuivrons la discussion thématique sur le groupe de questions « Armes nucléaires ».

La séance est levée à 18 h 5.